



SYNTHÈSE

Volume 1

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
GRANQUET-PIBESTE ET SOUM D'ECH**

FR 7300920

Département des Hautes-Pyrénées



Avril 2005

Document d'objectifs

de la Zone Spéciale de Conservation

« Granquet, Pibeste et Soum d'Ech »

- Site FR 7300920 -

Document de Synthèse

Document validé par le comité de pilotage le 14 avril 2005

Opérateurs :

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Agence des Hautes Pyrénées
Rue Jean Loup Chrétien
65 013 TARBES Cedex

BUREAU D'ETUDES AMIDEV
AMénagement – Innovation – DÉveloppement
63 Rue Pasteur
65 000 TARBES



Coordination :

Isabelle BASSI, Chargée d'études Environnement – Biodiversité (ONF Hautes Pyrénées)

Assistance technique et scientifique :

Georges DANTIN, Directeur (B.E AMIDEV)
Olivier CALLET, Chargé d'études (B.E AMIDEV)
Catherine BRAU-NOGUÉ, Agronome

Composition du document d'objectifs :

- ✓ VOLUME I : Etat des lieux et Analyses
- ✓ VOLUME II : Enjeux et Propositions d'actions
- ✓ VOLUME III : Annexes
- ✓ VOLUME IV : Atlas cartographique

Le document d'objectifs du site FR 7300920 « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech » se présente sous la forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHESE** : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHESE sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il sera également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

Le **présent DOCUMENT DE SYNTHESE** est constitué de la manière suivante :

- Les VOLUME I et II qui constituent le corps du texte :
 - Etat des lieux et Analyses ;
 - Enjeux et Propositions d'actions.
 - Le VOLUME III correspondant aux annexes.
 - Le VOLUME IV regroupe une partie des cartes élaborées.
-
- Le **DOCUMENT DE COMPILATION**: il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION est constitué de la manière suivante :

- Les VOLUME I et II comprenant le corps du texte correspondant au document de synthèse ;
- Le Volume III regroupant :
 - Les annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide-mémoire pour les enquêtes, ...)
 - Les documents de communication et de concertation : listes des contacts, compte - rendus de réunions, bulletins d'information locale, ...)
- Le VOLUME IV correspond à l'ensemble des cartes élaborées ;

Ce DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la Direction Régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de Tarbes, à la Sous-Préfecture d'Argelès Gazost et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Tarbes.

PARTIE A : Rappels du contexte

1. RESEAU NATURA 2000

1.1 Définition et objectifs

Le réseau Natura 2000 est le nom donné à un réseau écologique européen ayant pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

Sa création contribuera principalement à la réalisation des objectifs de la convention sur la biodiversité signée par la Communauté européenne et ses Etats membres au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992.

Ce réseau est composé de sites désignés spécialement par chaque Etat membre en application de deux directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » datant respectivement de 1979 et 1992.

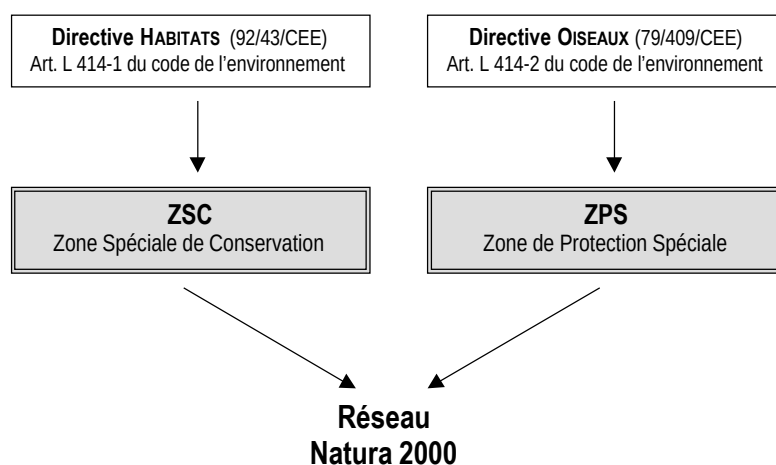


Figure 1 : Le réseau Natura 2000

La Directive « Habitats ».

Précurseur en Europe de la protection des espèces et de leurs habitats, la Convention de Berne (Septembre 1979) a servi de base à la rédaction de cette directive. La Directive « Habitats » va toutefois plus loin en posant le principe de conservation des types d'habitats naturels en tant que tels et non plus seulement comme milieux de vie d'espèces. Elle donne lieu à la délimitation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C). ¹

La Directive « Oiseaux ».

Il s'agit du premier texte européen sur la conservation et la protection des oiseaux sauvages et de leurs habitats. Il a été adopté en 1979 et a pour objet de *protéger et de gérer les espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et le commerce*. La Directive établit ainsi la création de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S). ²

¹ Textes et annexes 1 à 6 de la Directive « Habitats » dans les classeurs de liaison remis déposés dans les mairies d' AGOS VIDALOS, FERRIERES et SAINT PE DE BIGORRE ou Cf. Annexe 1 Document de compilation.

² Textes et annexes 1 à 4 de la Directive « Oiseaux » dans les classeurs de liaison ou Cf. Annexe 2 Document de compilation.

1.2 Rappels sur la mise en oeuvre en France.

Les Etats membres doivent établir des mesures de gestion et de maintien de la biodiversité « (...) *en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales (...)* ». A chaque état de choisir les moyens à mettre en œuvre pour faire appliquer ces directives.

Les deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001³. Les termes de la transposition sont regroupés dans les articles L 414-1 et L 414-2 et suivants du Code de l'Environnement. La France a en outre opté pour une démarche concertée au niveau local devant aboutir à la réalisation d'un plan de gestion appelé « **Document d'objectifs** » (Docob).

Etabli pour une durée de 6 ans, son élaboration dure en moyenne 2 ans et se compose de 3 phases principales :

- ✓ **Phase 1** : Inventaires de l'existant (activités humaines et patrimoine naturel)
- ✓ **Phase 2** : Analyses et définition des enjeux
- ✓ **Phase 3** : Propositions d'actions

1.3 Situation en Hautes Pyrénées

Le département compte plus de 20 sites désignés au titre de la Directive Habitats et 2 au titre de la Directive Oiseaux. Ce qui représente près de 18% du territoire départemental et la quasi totalité du domaine d'altitude. Le premier document d'objectifs rédigé et validé a été celui du site du « Néouvielle » dont l'opérateur est le Parc National des Pyrénées. La plupart des Docob sont en cours de réalisation ; l'objectif étant de boucler cette phase d'élaboration d'ici 2010 et de poursuivre dans une phase opérationnelle.

2. CHOIX DU SITE ET MOYENS MIS EN OEUVRE

IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS DANS LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET DE
COMPILATION RELÈVENT DE LA DIRECTIVE « HABITATS » SEULEMENT.
<i>Certains éléments relatifs aux oiseaux apparaissent néanmoins mais ne sont pas repris dans les phases</i>
<i>d'analyse et d'actions. Ils ne sont abordés que dans la phase d'état des lieux.</i>
A la demande expresse de M. le Préfet de Département en Avril 2004 et suite à l'avis donné par les membres du
Comité de pilotage, toute étude relative aux habitats et aux espèces d'oiseaux a dû être suspendue.
Toutefois, il a été demandé à l'opérateur de rédiger un document de « référence » élaboré au titre de la Directive
« Oiseaux » et remis séparément aux divers services de l'Etat (DIREN, DDAF, SOUS PREFECTURE,...).
Ce document sera consultable voire transmis à chaque membre du comité de pilotage sur demande.

³ Texte relatif à l'ordonnance du 11 avril 2001 et décrets suivants dans les classeurs de liaison ou Cf. Annexe 3 Document de compilation.

2.1 Le Choix du site

Le site du « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech » a été proposé en décembre 1998 comme Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C)*, donc susceptible de devenir une Z.S.C*. Il a été retenu pour sa diversité de milieux et ses contrastes : un versant sud à caractère pseudo méditerranéen, de nombreuses stations d'espèces végétales en limite d'aire de répartition entre formations thermophiles* et ambiances atlantiques et enfin quelques milieux de l'étage montagnard ⁴ avec entre autres la présence de forêts dites « subnaturelles »*.

Toutes les informations initiales concernant le site sont dans un **formulaire standard de données** ou bordereau officiel ⁵ ; attribué à chaque site, ce document rassemble les données qui ont servi à le désigner. Il sert de base aux inventaires et est remis à jour si nécessaire après l'élaboration et la validation de chaque Docob.

2.2 Présentation de l'équipe « opérateur »

Désigné par le Préfet, l'opérateur technique est le maître d'œuvre du Docob. Il est en charge de la coordination des aspects financiers, administratifs, techniques et relationnels tout au long de son élaboration.

L'opérateur retenu pour le site est l'**Office National des Forêts (ONF)** qui a travaillé en collaboration avec le **Bureau d'études AMIDEV**.

D'une part, l'ONF est gestionnaire de nombreuses forêts communales sur le site et notamment en charge de la gestion de la Forêt Domaniale indivise de St Pé de Bigorre pour laquelle l'Etat est copropriétaire avec la commune. D'autre part, les nombreuses investigations menées par l'équipe du B.E AMIDEV sur le massif notamment lors de la mise en place de la Réserve Naturelle Volontaire du Pibeste justifient sa contribution à l'élaboration du Docob.

2.3 Démarche adoptée par l'opérateur

a) La concertation avec les acteurs au sein des groupes de travail



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

Suite à la mise en place du **comité de pilotage** ⁶ par Mme la Sous Préfète de l'Arrondissement d'Argelès Gazost en juillet 2002, l'opérateur a défini des thèmes de travail afin de faire participer au mieux les acteurs locaux à la démarche. Pour cela un **bulletin d'inscription** ⁷ à des **groupes de travail** a été distribué à chaque membre du comité ainsi qu'à chaque maire des communes concernées.

⁴ Etage montagnard (H.GAUSSIN) : Etage de végétation situé entre 1000m et 1900m d'altitude en soulane et 800m et 1700m en ombree ; il peut être défini aux Pyrénées par la présence du Hêtre et correspond à la moyenne montagne le plus souvent recouverte par la « mer de nuages » d'où émerge la haute montagne.

⁵ Annexe 4 : Document de compilation: Formulaire standard des données du site ; Une forme simplifiée de tous les formulaires est consultable sur le site Internet de Natura 2000: <http://natura2000.environnement.gouv.fr/> ; le FSD intégral l'est sur le site <http://inpn.mnhn.fr/> de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N) mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle (M.N.H.N).

⁶ Annexe 5 : Arrêté préfectoral de composition du comité local de pilotage

⁷ Annexe 6 : Modèle de bulletin d'inscription aux groupes de travail thématiques

Toute personne ayant une activité sur le site, toute personne ressource au niveau local et surtout volontaire et intéressée, était libre de s'y inscrire. Les thèmes proposés étaient : « Agriculture et le Pastoralisme », « Forêt », « Activités de tourisme et de loisirs ».

PHASE 0 : Lancement de la démarche			
Groupes de travail GT1	Thème « Agriculture / Pastoralisme »	21 octobre 2002 (matin)	Ferrières
	Thème « Forêt »	21 octobre 2002 (après midi 1 ^{ère} partie)	Ferrières
	Thème « Activités de Loisirs »	21 octobre 2002 (après midi 2 ^{ème} partie)	Ferrières
PHASE 1 : Le constat : Inventaire et analyse de l'existant			
Groupes de travail GT2	Thème « Agriculture / Pastoralisme »	12 juin 2003(matin)	St Pé de Bigorre
	Thème « Forêt »	12 juin 2003 (après midi 1 ^{ère} partie)	St Pé de Bigorre
	Thème « Activités de Loisirs »	12 juin 2003 (après midi 2 ^{ème} partie)	St Pé de Bigorre
	Visite terrain « Ech »	25 juillet 2003	Omex
	Visite Terrain « Forêt »	19 septembre 2003	Salles

Tableau 1 : Réunions des groupes de travail durant la phase 1 du Docob

Tout d'abord thématiques, ces groupes se sont de plus en plus localisés et sectorisés. En effet, le nombre important - et encourageant ! - de participants⁸ et les enjeux du site étaient tels que l'opérateur a décidé, pour aborder les phases 2 et 3 du Docob, de découper le site en *entités thématiques de concertation*.⁹

PHASE 2 : Analyse écologique et humaine / Hiérarchisation des enjeux Réflexion concertée des mesures de gestion à prendre			
Groupes de travail GT3	Thème « Chiroptères »	3 février 2004 14 septembre 2004	Omex
	Thème « Pastoralisme » Secteur Ferrières	10 février 2004	Ferrières
	Thème « Pastoralisme » Secteur Estrém de Salles	11 février 2004	Salles
	Thème « Pastoralisme » GP Batsurguère	12 février 2004	Ossen
	Thème « Forêt »	17 février 2004	Ségus
	Thème « Pastoralisme » GP St Pé de Bigorre	18 février 2004	St Pé de Bigorre
	Thème « Pastoralisme » Tourbière d'Ech	19 février 2004	Omex
	Thème « Activités de loisirs »	25 février 2004	Agos Vidalos
	Thème « Pastoralisme » GP Cauci Pibeste	28 février 2004	Salles

Tableau 2 : Réunions des groupes de travail durant les phases 2 et 3 du Docob

⁸ Cf. Comptes rendu des réunions des groupes de travail dans les classeurs de liaison en mairie d'Agos Vidalos, St Pé de Bigorre et Ferrières et en Annexe 7 du Document de compilation.

⁹ Cf. VOLUME II : Enjeux et Propositions d'actions.

A cela s'ajoutent de nombreux entretiens individuels qui ont permis de construire la connaissance dans un premier temps et de préciser les éléments d'analyse et les propositions d'actions par la suite.

b) Les réunions plénières du comité de pilotage

Le **comité de pilotage** a pour rôle d'examiner et de valider les différentes étapes de la réalisation du Docob. Lors de ces réunions, l'opérateur se fait le « rapporteur » des réunions menées avec les acteurs en groupes de travail; il en présente les différents éléments récoltés et discutés à chaque phase.

PHASE 0 : Lancement de la démarche		
Comité de pilotage CP0	27 juillet 2002	St Pé de Bigorre
PHASE 1 : Le constat : Inventaire et analyse de l'existant		
Comité de pilotage CP1	26 novembre 2003	Ouzous
PHASE 2 : Analyse écologique et humaine / Hiérarchisation des enjeux Réflexion concertée des mesures de gestion à prendre		
Comité de pilotage CP2	29 avril 2004	Agos
PHASE 3 : Elaboration concertée des actions		
Comité de pilotage CP3	9 novembre 2004	Salles Argelès
PHASE 4 : Rédaction du document final		
Comité de pilotage CP4	Avril 2005	Viger

Tableau 3 : Réunions du comité local de pilotage

c) La présidence du comité de pilotage

Le Préfet des Hautes Pyrénées a pris l'initiative d'anticiper l'application d'une des mesures de la Loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux dite « DTR »¹⁰. Cette loi prévoit entre autre de **confier la présidence** de comités locaux de pilotage des sites Natura 2000 à **un représentant d'une collectivité territoriale**. Ainsi, tout d'abord déléguée aux Sous Préfets de l'arrondissement d'Argelès Gazost (Mme LONGE puis M. SOUMBO), la présidence des 2 dernières réunions du comité de pilotage a été assurée par **M. MATHIEU**, président du SIVU du Massif du Pibeste au Col d'Andorre – Organisme gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale (R.N.R) du même nom. Il s'est entouré de quatre élus locaux représentant les quatre cantons concernés par le site : M. LEPORE pour le canton St Pé de Bigorre, M. BONZOM pour le canton de Lourdes Ouest, M. MIRO pour le canton d'Aucun et M. René CAPDEVIELLE pour le canton d'Argelès Gazost.

d) Autres outils de communication

Deux **bulletins d'information** ¹¹ du site ont été édités. Un troisième bulletin sera diffusé dans le courant de l'Été prochain. Ils ont été diffusés très largement au sein des 11 communes concernées. Chaque membre des

¹⁰ Annexe 8 Document de compilation: Extrait de la loi DTR du 23 février 2005 – TITRE IV / Chapitre IV : *Dispositions relatives aux sites Natura 2000* ; Art. 145.

¹¹ Annexe 9 Document de compilation: Bulletins d'information du site n° 1 et 2

groupes de travail ou du comité de pilotage en a été destinataire ; enfin, une centaine d'exemplaires a été déposée dans chacune des mairies concernées.

Trois **permanences publiques** d'une demi-journée ont été tenues par l'opérateur en trois points du site : les mairies de Ferrières, Saint Pé de Bigorre et Agos Vidalos. Peu de personnes s'y sont présentées, les horaires n'étaient peut être pas assez adaptés au public visé mais elles ont permis de rencontrer des personnes ressources qui par la suite ont été présentes aux groupes de travail et ont aidé à faire passer l'information dans les divers cantons.

Des **classeurs de liaison** ont été remis aux maires de trois communes citées précédemment. Ils étaient destinés à rassembler tous les textes de lois relatifs aux Directives Européennes, tous les comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage. Sur demande des acteurs locaux, l'opérateur y a joint des documents cartographiques, des décrets etc... Cet outil de communication de proximité est resté à la disposition de chacun au secrétariat des mairies. Certains maires ont pris l'initiative d'en constituer un pour leur commune en y ajoutant l'ensemble des fiches descriptives des habitats et des espèces ainsi que les fiches actions validées par le comité et les bulletins d'information.

3. PRESENTATION GENERALE DU SITE

3.1 Localisation géographique du site

Le site « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech » est situé à la croisée de 5 vallées principales : la vallée de l'Ouzoum à l'Ouest, la vallée du Gave de Pau au Nord, la vallée de Batsurguère à l'Est et les vallées du Bergons et d'Argelès au Sud et à l'Est.¹²

La superficie totale est de **7300** ha et le site s'étage de 580 à 1880m ; le point culminant étant le Soum de Granquet situé à l'Ouest du site.

3.2 Contexte physique

a) Climat

La partie Nord du site est connue pour être très « arrosée » ; la hauteur moyenne des précipitations sur une période de 5 ans varie entre 1200 et 1500 mm/an répartis sur 140 jours de pluie¹³. La température moyenne annuelle avoisine 14,5°C. On notera cependant l'existence de microclimats très marqués : un versant sud (du Soum Conques au sommet du Pibeste, Batsurguère) au climat chaud et sec avec très peu de gelées, des fonds de ravins assez chauds et humides (Génies de la Forêt de St Pé de Bigorre) et un versant Ouest assez frais et sous influence atlantique. Cette diversité de climats et d'expositions engendre un étagement et une répartition logique de la végétation et donc des types de milieux variés et originaux sur le site.

¹² Carte 1 : Site « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech » – VOLUME IV : Atlas cartographique

¹³ Annexe 10 : Bilan climatique sur 3 stations de relevés : Gez, Lourdes et Peyrouse

b) Géologie, géomorphologie

L'ensemble du site appartient à la Zone Nord Pyrénéenne et présente des **terrains** sédimentaires de l'**Ère secondaire** (Trias et Jurassique : respectivement de –250 à –203 Ma et de –205 à –135 Ma) fortement **plissés** et accidentés par de nombreuses **failles** ¹⁴.

La région montagneuse de la forêt de St Pé de Bigorre correspond à l'aire anticlinale des Génies. Au moment de la phase de compression qui est à l'origine de la surrection des Pyrénées, ces formations se sont plissées sous la forme d'un anticlinal tournant enserrant le synclinal de la Forêt de Trets Crouts. Ce dernier a une structure particulière en « blague à tabac ».

En effet, le fond (composé de **calcaires** blancs, noirs et dolomitiques) est faiblement concave et les flancs, par endroits riches en ophites (témoin de la présence de la croûte océanique dans les Pyrénées), ont tendance à se rabattre vers le centre.

Le versant sud (du pic de Monbula au Pibeste) est quant à lui recouvert d'un **placage morainique** déposé par le glacier du Gave de Pau. Ce dépôt de roches **sédimentaires** se retrouve aussi dans le vallon de Batsurguère qui représentait à l'époque une zone d'expansion maximale de ce même glacier. L'observation de blocs granitiques charriés et déposés à plus de 700m d'altitude çà et là sur le massif atteste de la taille importante qu'avait le glacier. Les falaises de Thou et les ravins (Peyre Ardoune, Iserou) se sont formés au gré des effondrements conséquents à la formation d'une des nombreuses failles du secteur.

Le site est marqué par une **crête orientée Ouest/Est** ponctuée de nombreux sommets dont l'altitude dépasse 1300m (Pic de l'Estibète : 1851m, Soum de Granquet : 1881m, Soum de Las Escures : 1847m, Soum de Conques : 1759m, Soum d'Andorre : 1683m, Soum du Prat dou Rey : 1526m, Pène Souquète : 1420m et Pic du Pibeste : 1349m). Elle sépare le versant sud d'un versant nord que l'on qualifiera « d'intermédiaire ». En effet, une **deuxième crête « tournante »** marque une véritable rupture avec le versant Nord de la Forêt de St Pé de Bigorre. L'altitude des sommets varie de 1100 m (Mail Nègre) à plus de 1500m (Soum de la Génie Braque). Le fond des Génies est entre 400 et 500 m d'altitude ce qui accentue le relief et forme deux vallées très profondes. Enfin, le Soum d'Ech à l'Est du site culmine à 913m et domine les villages et le vallon de Batsurguère.

c) Pédologie

On retrouve toute la gamme des sols calcimagnésiques très humifères. Les **sols bruns eutrophes** très bien structurés, sombres au sein des anfractuosités du calcaire dur et les sols squelettiques (**lithosols**) plutôt fragiles, humiques carbonatés directement sur la dalle calcaire parfois très affleurante ou dans les éboulis fins. En altitude, ces sols superficiels prennent la forme et le nom de **rendzines***.

d) Hydrographie

Ce massif calcaire présente de nombreux gouffres et avens. Le plus remarquable semble être le gouffre de Bouadère : il s'agit en fait d'un réseau dont l'entrée se situe 80m plus haut au gouffre de Hayau. Le réseau profond de 145m se développe sur 1300m. ¹⁵

¹⁴ Carte 2 Document de Compilation : Pas de cartographie mais un report aux cartes géologiques existantes de LOURDES et d'ARGELES GAZOST au 1/50 000 - BRGM

¹⁵ Carte 3 Document de Compilation : Localisation des cavités occupées par des chauves souris – CD Spéléologie Hautes Pyrénées

Le site révèle donc un milieu dit karstique ; Des opérations de coloration menées par des spéléologues ont permis de montrer que l'eau se « perdant » par infiltration par endroits « resurgit » en d'autres. Les sources sont rares en versant sud ou tarissent très tôt dans la saison ; seules les Génies peuvent être considérées comme des cours d'eau permanents. De plus, selon un bilan dressé par la Dren Midi Pyrénées, le site contient l'aquifère* majeur le plus important de la zone montagne du département des Hautes Pyrénées.

Le sous sol et les affleurements rocheux du site sont majoritairement calcaires ; ils sont recouverts par endroits, sur les bas de versants, par des placages morainiques plus acides ; ajoutées à une variété d'expositions et de micro climats, ces caractéristiques sont autant de facteurs permettant le développement d'une diversité d'habitats qui fait une partie de la richesse du site.

3.3 Affectation des sols

a) Territoires administratifs et propriétés

Le site s'étend sur les territoires administratifs de **10 communes** : Agos Vidalos, Ferrières, Lourdes, Omex, Ossen, Ouzous, Saint Pé de Bigorre, Salles Argelès, Ségus, Viger, réparties dans **5 cantons** : Lourdes Est, Lourdes Ouest, Saint Pé de Bigorre, Argelès Gazost et Aucun. Il existe **2 communautés de communes** : celle de l'Estrém de Salles (S.I.V.O.M) et celle de Batsurguère ainsi qu'un **S.I.V.U** celui du massif du Pibeste.¹⁶

En terme de propriété, il en existe trois types sur le site : propriété communale, communale indivise, privée. Sur le territoire de Salles Argelès, les communes d'Argelès Gazost, Gez et Sère en Lavedan sont aussi propriétaires ; la forêt de Saint Pé de Bigorre est propriété indivise de la commune et de l'Etat, le bois de Ségus est en réalité en indivision entre Omex, Ossen et Ségus.

Les propriétés privées sont localisées au versant sud du Pibeste, à la Forêt domaniale de Saint Pé de Bigorre et à l'Est du site dans le secteur du Col d'Ech.

b) Documents d'aménagement

Documents d'urbanisme : Certaines communes ont un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) ou une Carte Communale (Lourdes, Ouzous, St Pé de Bigorre et Salles Argelès) ; d'autres pour lesquelles ils sont en cours d'élaboration (Agos Vidalos, Argelès Gazost) ou non (Ferrières, Omex, Ossen, Ségus et Viger).

Plans d'aménagements forestiers Cf § 1.2 Gestion forestière - Partie B : ACTIVITES HUMAINES

Contrat de rivière Le site se situe dans le bassin versant du Gave de Pau qui fait l'objet d'un contrat de rivière suivi par le S.M.D.R.A = **Syndicat Mixte** pour le **Développement Rural** de l'**Arrondissement** d'Argelès-Gazost (Syndicat Mixte des Vallées des Gaves) ¹⁷.

¹⁶ Carte 4 : Territoires administratifs des communes du site et cantons

¹⁷ Annexe 11 : SMDRA et cantons concernés

3.4 Statuts de protection, zones bénéficiant d'inventaires et règlements existants

Les ZNIEFF* (Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ¹⁸

Depuis la fin des années 1980, le massif concerné par le site a fait l'objet d'études diverses : typologie des milieux, faune, flore, activités humaines. Les inventaires effectués ont ainsi permis de délimiter des ZNIEFF :

- ✓ Les ZNIEFF de type I : Massif de la Forêt de Trets Crouts (730006540), Ensemble rupestre du Pibeste (730011455), Bois de Ségus, Pène de Souquète (730011456), Soulane du Bergons, Col d'Andorre (730011457), Pâturages du Granquet, Col d'Ansan, Soum de Las Escures (730011458), Pic de l'Estibète, Soum d'Arrouy, Bois de Hourcaradère (730011459), Le Béout, Soum d'Ech (730011461), Bois de Las Escures, Bois de Conques (730011462), Pelouses du Prat dou Rey et Soum d'Aserole (730011465).
- ✓ Les ZNIEFF de type II : Massif du Granquet et du Pibeste (730011454).

D'autres études ont été menées par la suite, notamment par le B.E AMIDEV. Elles ont permis de confirmer les données connues et de mettre une fois de plus en évidence l'intérêt patrimonial du site et la nécessité d'en préserver la diversité faunistique et floristique tout en pérennisant les activités humaines existantes. Ainsi, la **Réserve Naturelle Régionale du Pibeste** a été créée en 1994 et étendue en 2002 au fond de la vallée de Batsurguère. Elle recouvre une surface de **2610 ha**. Sa gestion est assurée par le S.I.V.U du Massif du Pibeste au Col d'Andorre et elle détient un règlement intérieur ¹⁹.

Remarque

Un deuxième projet d'extension de la Réserve est en cours ; la R.N.R verrait sa surface doublée suite au rattachement du canton de Trets Crouts de la Forêt de Saint Pé de Bigorre dont la commune est déjà adhérente au S.I.V.U.

La Zone Périphérique du Parc National des Pyrénées (PNP)

Environ 10% du site est concerné par le PNP ; ceci n'entraîne aucune contrainte, le règlement du PNP ne s'appliquant qu'au sein de sa Zone Centrale. ²⁰.

¹⁸ Carte 5 : ZNIEFF concernées par le site + Annexe 12 Document de compilation : Fiche des ZNIEFF du site

¹⁹ Annexe 13 Document de compilation : Règlement intérieur de la RNR du Pibeste en date 30 mars 2004.

²⁰ Carte 1 : Site « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech »

PARTIE B : Activités humaines, Données écologiques et Analyses

1. ACTIVITES HUMAINES: état des lieux, gestion en cours et constats

1.1 Agriculture et pastoralisme

Le domaine agricole et pastoral représente environ 4200 ha soit près de 60% de la surface totale du site.

L'espace agricole au sens strict se différencie de l'espace pastoral par le régime de propriété : les pâtures et les prairies de fauche situées en partie basse concernent uniquement des terrains privés, tandis que les parcours et les estives, qui occupent les parties hautes et intermédiaires du massif, appartiennent au domaine collectif. Les surfaces se répartissent ainsi de la manière suivante :

- 25 ha de prairies permanentes régulièrement exploitées en fauche ou en pâture (pas de cultures). Ces prairies sont situées en périphérie du site sur le secteur du Col d'Ech. Des granges y sont parfois implantées.
- 4200 ha d'estives et parcours d'intersaison, utilisés principalement d'avril à décembre par les troupeaux locaux ou extérieurs.



© Photo : I. BASSI / ONF 65 – 2003 Secteur du Cauci (Hors site)

→ LE DOMAINE AGRICOLE

Dans le périmètre du site, il se résume au secteur du Col d'Ech.

a) Contexte foncier

La zone concernée se situe à 750m d'altitude près du Soum d'Ech sur la commune d'Omex en vallée de Batsurguère. Elle représente une surface de 8 à 10 ha. La partie centrale plus bombée et encerclée de fossés drainants a une superficie de 4,5-5 ha. Il existe 3 propriétaires principaux : M. Lionel PLAGNET, M. Serge BORDERE et M. Alfred IZANS.



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

Nous pouvons y joindre un nouveau propriétaire sur la parcelle n°13 (côté droit de la feuille cadastrale). Ce dernier l'entretient en y laissant pâturer 2 juments ¹.

A cela s'ajoutent une quinzaine d'hectare de prairies de fauche, régulièrement entretenues par les propriétaires.

b) Gestion actuelle

M. IZANS est retraité, M. BORDERE n'a pas d'exploitation. M. Lionel PLAGNET, ayant une exploitation agricole dans le village, est locataire de toutes les parcelles et a donc à charge de les entretenir. Ce dernier est signataire depuis l'an 2000 d'un **Contrat Territorial d'Exploitation** (CTE) sur une partie de la zone. ² Sur les autres parcelles, il bénéficie de la P.H.A.E (Prime Herbagère Agro Environnementale) et y fait pâturer 20 à 25 bovins de race limousine en début et fin de saison dans la partie centrale. Les refus sont éliminés par le passage d'un feu courant au cours du mois de mars tous les ans.

Il a en outre réalisé des **travaux d'entretien** (débroussaillage, arrachage de souches dans la partie centrale, remise en état des fossés drainants,...). L. PLAGNET a expliqué lors d'une visite sur le terrain qu'il y a 3 ans, il a



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

entrepris des travaux de débroussaillage afin de dégager le **chemin** communal sur lequel on ne pouvait plus circuler. De même les **fossés** ³ étaient colonisés par des bouleaux ; il a donc entrepris dans la même période de les arracher. Dans le but d'accroître sa surface de pâturage, l'agriculteur a posé des **drains** dans la partie centrale et dans les parcelles alentours dans lesquelles il a semé du Ray Grass. (Photo ci contre)

Enfin, ayant un élevage de canards au sein de son exploitation, il épand le lisier dans la parcelle située en amont de la partie centrale (parcelle 4). Ceci fait partie d'une des mesures incluses dans le C.T.E ; les autres termes du contrat sont entre autres : une fauche par an, un apport maximum de 30 unités d'azote, 60U de phosphates et

¹ Annexe 14 : Localisation et propriété des parcelles du secteur du col d'Ech

² Annexe 15 : Habitats présents dans le secteur du Col d'Ech (report effectué sur feuille cadastrale correspondante)

³ Annexe 16 : Localisation du fossé principal et des drains sur le secteur du col d'Ech

60U de potassium à l'hectare, un suivi fourrager annuel sur l'ensemble de l'exploitation, une fauche annuelle de la zone en amont envahie par la fougère aigle.⁴

→ LE DOMAINE PASTORAL

1.1.1 Caractéristiques générales

Le domaine pastoral est installé sur des propriétés communales ou domaniales. Il est composé de 5 grandes unités de gestion, qui reflètent le découpage administratif du secteur⁵ (Tableau n°4 ci dessous). Chacune d'elles est sous la responsabilité d'un gestionnaire qui constitue l'interlocuteur habituel entre les éleveurs, les communes propriétaires et l'état. Les gestionnaires d'estives s'occupent notamment de l'admission et du contrôle des troupeaux, des équipements ou aménagements pastoraux, des opérations d'entretien du milieu, des déclarations PHAE. Ils sont habilités à contractualiser dans le cadre d'opérations agri - environnementales.

Ce domaine pastoral jouxte, dans sa partie Nord, celui des communes d'Asson, Arthez d'Asson et Bruges, situées dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette proximité se traduit, dans la pratique, par des droits de pâturages réciproques entre communes voisines mais également par un usage partagé des accès et de certains équipements tels que parcs de contention, cabanes ou points d'eau.

GESTIONNAIRES	TERRITOIRE ADMINISTRATIF	PROPRIETAIRES	AYANTS DROIT
COMMUNE DE FERRIERES	Ferrières	Communes de Ferrières	Ferrières
SIVOM ESTREM DE SALLES	Salles- Argelès	Communes de Gez- Argelès, Sère en Lavedan, Salles- Argelès, Ouzous, Ayzac- Ost, Agos- Vidalos, et Argelès- Gazost	Communes du SIVOM
GROUPEMENT PASTORAL CAUCI- PIBESTE	Agos- Vidalos Ouzous Salles- Argelès	Agos Vidalos, Ouzous et Salles Argelès	Agos- Vidalos, Ouzous, Salles- Argelès
GROUPEMENT PASTORAL DE BATSURGUERE	Omex / Ségus / Ossen (indivision) Viger	Omex, Ossen, Ségus (indivision), Viger	Omex , Ségus, Ossen et Viger
GROUPEMENT PASTORAL DE SAINT-PE DE BIGORRE	Saint-Pé de Bigorre	Commune de Saint-Pé et domaniale (propriété indivise) + 7 propriétaires privés pour une enclave de 5 ha.	Saint-Pé, Lestelle Bétharam et Asson

Tableau 4 : Découpage administratif et propriétés collectives sur le site

⁴ Annexe 15 : Habitats présents dans le secteur du Col d'Ech (report effectué sur feuille cadastrale correspondante)



© Photo : M. BARTOLI / ONF - 1980

Deux Commissions Locales d'Ecobuage (CLE) couvrent la quasi-totalité du site, à l'exception du territoire de Ferrières qui a récemment adhéré à la CLE du canton d'Aucun.

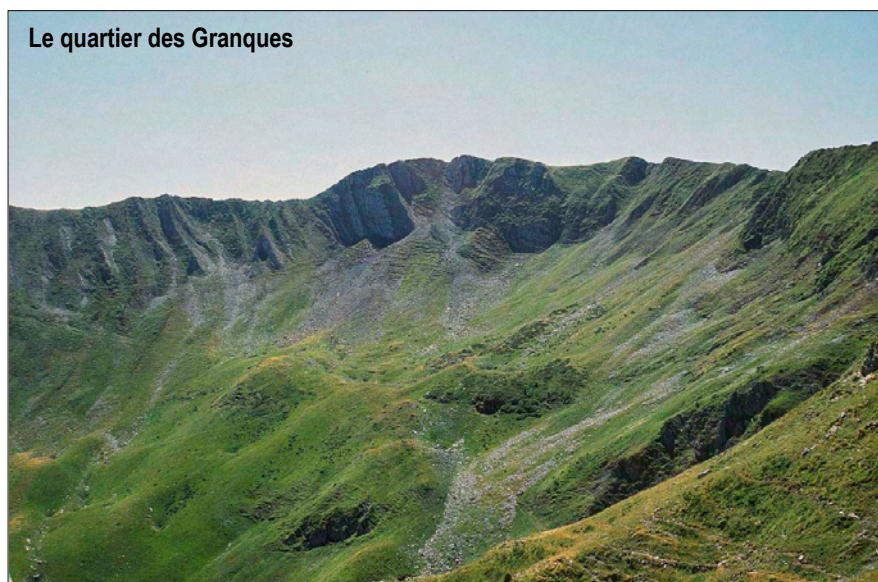
← Ecobuage en versant sud du Pibeste

CLE	DOMAINE PASTORAL	COMMUNES
CLE du CANTON D'ARGELES-GAZOST	Estrém de Salles Cauci- Pibeste	Agos- Vidalos, Argelès-Gazost, Ayzac - Ost, Gez, Ouzous, Salles, Sère en Lavedan
CLE de LOURDES- OUEST, SAINT PE DE BIGORRE	Batsurguère	Lourdes, Omex, Ossen, Ségus, Viger
CLE de LOURDES- OUEST, SAINT PE DE BIGORRE	Saint Pé de Bigorre	
CLE du canton d'AUCUN	Ferrières et autres communes du canton	

Tableau 5 : Commissions Locales d'Ecobuage (CLE) du site

1.1.2 Les hommes et les troupeaux

La fréquentation des estives est surtout le fait de troupeaux locaux, déclarés sur les communes propriétaires de terrains d'estive ou bénéficiant de droits d'usage très anciens (Cf. tableau n°6 ci contre). On y trouve également 30% de troupeaux extérieurs, souvent issus de communes proches (< 50km). Une exception pour les chevaux : sur le domaine pastoral de l'Estrém de Salles, trois troupeaux originaires du Pays Basque et un troupeau aveyronnais représentent plus de 80% des effectifs équins.



© Photo : I.BASSI / ONF - 2003

L'activité pastorale du massif concerne donc au total plus de 100 exploitations agricoles, auxquelles il faudrait ajouter les exploitations dont les animaux estivent sur la partie Pyrénées-Atlantiques située hors site Natura 2000

⁵ Carte 6 : Unités pastorales et répartition des gestionnaires d'estive

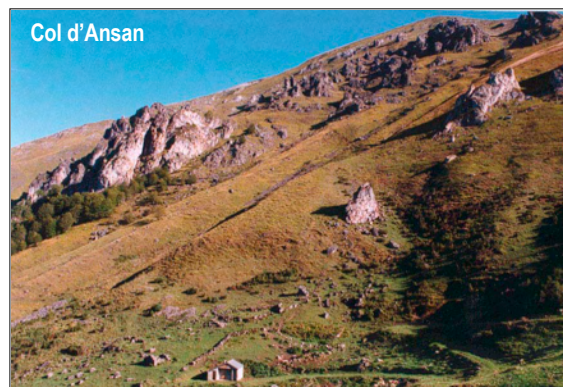
(communes d'Asson et Arthez d'Asson). La plupart des éleveurs concernés exercent cette activité à titre principal.

GESTIONNAIRES	SURFACE D'ESTIVE	UNITES PASTORALES INCLUSES DANS LE SITE NATURA 2000
COMMUNE DE FERRIERES	470 ha dont 320 ha inclus dans le périmètre Natura 2000	Col d'Ansan - Estibet - La Sède - Spandelles (UP 11)
SIVOM ESTREM DE SALLES	1660 ha dont 1450 ha inclus dans le périmètre Natura 2000	Col d'Andorre - Conques - Las Escures - Soum de Granquet (UP 10)
GROUPEMENT PASTORAL CAUCI- PIBESTE	870 ha dont 830 ha inclus dans le périmètre Natura 2000	Communaux d'Agos - Vidalos (UP 7) Communaux d'Ouzous (UP 8) Cauci- Soum det Mont (UP 9)
GROUPEMENT PASTORAL BATSURGUERE	980 ha inclus dans le périmètre Natura 2000	Prat dou Rey - Agnède - La Forêt (UP 3 & 4) Allian - Viger (UP6)
GROUPEMENT PASTORAL SAINT-PE DE BIGORRE	420 ha inclus dans le périmètre Natura 2000	Aouilhet - La Pale (UP 1), Les Pernes - Estremes (UP 2)

Tableau 6 : Les unités de gestion pastorale

Il s'agit pour la plupart d'exploitations spécialisées en élevage, de taille petite à moyenne, **pour lesquelles l'estive est une nécessité, aussi bien technique qu'économique**. La production d'animaux de boucherie domine, hormis dans la partie occidentale du massif, fréquentée par des brebis laitières.

Le col d'Ansan constitue aujourd'hui le dernier pôle laitier et fromager d'un massif autrefois très fréquenté par les troupeaux laitiers du secteur, ainsi qu'en témoignent de nombreux vestiges de cabanes. En 2004, 4 troupes de brebis et 1 de vaches (hors site) sont encore traites sur l'estive, à proximité du Col d'Ansan. On peut y ajouter 3 troupeaux de brebis laitières originaires d'Asson qui montent après tarissement sur le secteur des Granques.



© Photo : O. CALLET / AMIDEV – 2003

La partie basse des estives de Batsurguère, sur les communes de Viger et Ossen, sert également de zone de parcours pour les troupeaux laitiers bovins et caprins de l'unique exploitation fromagère du secteur. Signalons enfin que le secteur de Batsurguère accueille également un des derniers troupeaux de brebis lourdaises du département.

Au total, le site accueille près de **5 000 têtes de bétail** composées de **1446 bovins viande, 53 bovins lait** (surtout des génisses laitières), **2180 ovins viande, 939 ovins lait, 83 caprins et 187 équins** (*source = déclarations PHAE 2004*). Cela représente un **chargement total estival de 2132 UGB** soit l'équivalent de **0,5 UGB/ha** (1UGB équivaut à 1 vache adulte ou 8 brebis). Le temps de séjour des troupeaux en estive varie de 1 à 8 mois. (Cf. Tableau n°7 ci dessous)

DOMAINE PASTORAL	NOMBRE DE TRANSHUMANTS* (dont % extérieurs)	EFFECTIFS ANIMAUX	PERIODES D'UTILISATION	PARTICULARITES
FERRIERES	4 éleveurs dont 1 extérieur (Igon)	✕ Pas de bovins dans la zone Natura 2000 (mais un troupeau de laitières estive sur Spandelles) ✕ 450 ovins lait (90%des UGB) ✕ 50 caprins soit 75 UGB	mai à octobre	Seul quartier laitier du massif avec traite en estive
ESTREM DE SALLES	47 éleveurs dont 25 extérieurs (Hautes Pyrénées : 3 ; Pyrénées Atlantiques : 20 autres départements : 2)	✕ 581 bovins viande (61% des UGB) ✕ 966 ovins viande (17%des UGB) ✕ 489 ovins lait (8%des UGB) ✕ 2 caprins ✕ 119 équins (14% des UGB) soit 868 UGB	mai à octobre	8 éleveurs de bovins et 1 éleveur d'ovins n'utilisent l'estive qu'en début de saison (mai - juin) avant de transhumer en haute montagne 2 (bovins) l'utilisent en début et fin de saison
CAUCI - PIBESTE	18 éleveurs dont 2 extérieurs (Ayzac- Ost, Lourdes)	✕ 256 bovins viande (75% des UGB) ✕ 364 ovins viande (17%des UGB) ✕ 24 équins (8% des UGB) soit 312 UGB	mai à octobre	2 éleveurs de bovins n'utilisent l'estive qu'en début de saison avant de transhumer en haute montagne
BATSURGUERE	27 éleveurs dont 4 extérieurs (Hautes Pyrénées : 3 ; Pyrénées Atlantiques : 1)	✕ 457 bovins viande (65% des UGB) ✕ 53 bovins lait (9% des UGB) ✕ 501 ovins viande (13%des UGB) ✕ 29 caprins (5%des UGB) ✕ 31 équins (5% des UGB) soit 670 UGB	mai à novembre	2 éleveurs de bovins n'utilisent l'estive qu'en début et en fin de saison
SAINT-PE DE BIGORRE	13 éleveurs - pas d'extérieur	✕ 152 bovins viande (68% des UGB) ✕ 349 ovins viande (23%des UGB) ✕ 2 caprins ✕ 13 équins (6% des UGB) soit 207 UGB	avril à novembre	2 éleveurs d'ovins n'utilisent l'estive qu'en début de saison avant de transhumer en haute montagne

ne sont comptabilisés que les animaux qui estivent dans le périmètre Natura 2000

Tableau 7 : Effectifs et origine des troupeaux transhumants (Source : Déclaration PHAE 2004)

Une partie des animaux repartent sur des estives de haute montagne durant les mois de plein été pour éviter les fortes chaleurs et les risques de pénurie d'herbe et d'eau qui sont inhérents à ces montagnes calcaires de moyenne altitude. Cette pratique était certainement plus répandue il y a quelques années, en particulier pour les troupeaux qui fréquentent les secteurs Est et Sud du massif, sur lesquels ces risques sont plus marqués. Actuellement, la majorité des animaux estivent uniquement sur le site. Cela s'explique à la fois par un besoin de simplifier la conduite des troupeaux et par le souci de réduire les coûts de transport. Notons que cette évolution du mode d'utilisation du territoire a été rendue possible par l'installation de conduites et d'abreuvoirs supplémentaires sur les secteurs les plus exposés à la sécheresse estivale.

1.1.3 Occupation de l'espace pastoral

La carte générale de localisation des troupeaux ⁶ et la carte des chargements ⁷ laissent apparaître quelques particularités :

- L'ensemble du massif est utilisé, à l'exception des zones forestières (partiellement parcourues) et des secteurs peu accessibles ou dangereux, constitués de falaises et de pentes accidentées. **L'activité pastorale concerne donc la quasi-totalité des habitats non forestiers du site.** Toutefois la pression pastorale exercée est inégale selon les quartiers.
- La répartition des troupeaux obéit d'abord à une logique zootechnique, fondée sur l'accessibilité, la nature des couverts et la proximité des points d'eau. Ainsi on retrouve préférentiellement les ovins sur les hauts de versants et les zones pentues ou rocailleuses : crêtes de l'Estibète, ligne de crête Granquet - Pibeste, crêtes de la Toue ... Les bovins et les équins se localisent quant à eux sur les bas de versants, les vallons intermédiaires et les zones de landes ou de lisières : bas de Granquet, Bergons, Cauci, Ayzi, Bat de Hau, Bas du Coussau (Batsurguère), etc...



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

⁶ Carte 7 : Localisation et spécialisation des quartiers d'estive

⁷ Carte 8 : Niveau de pression pastorale par quartiers

Sur les secteurs accessibles aux gros animaux, **cette disparité liée à l'éloignement ou à la proximité des points d'eau semble vouée à se renforcer au fil des années car les secteurs moins pâturés tendent à s'enfricher devenant ainsi progressivement de moins en moins attractifs**. Ce phénomène s'observe par exemple sur les secteurs de Lodge, Peyhorgue, bas de Granquet (croix des Artigous) et, dans une moindre mesure, sur la partie haute du Prat dou Rey.



© Photo : I.BASSI / ONF 65 - 2003

- Il n'y a **ni conduite collective, ni gardiennage permanent sur l'estive**. Chaque éleveur vient régulièrement visiter son troupeau pour contrôler les bêtes malades ou blessées, rassembler éventuellement les animaux, leur distribuer du sel, les faire boire ou les déplacer. En dehors de ces visites hebdomadaires les animaux ne sont jamais regroupés.

1.1.4 Aménagements pastoraux existants : équipements et accès

a) Les équipements

Les équipements pastoraux sont répartis sur l'ensemble du massif. Ils ont pour but de faciliter les conditions de travail des éleveurs et de lever un certain nombre de contraintes qui pourraient pénaliser l'exploitation du territoire. La mise en place et l'entretien de ces équipements relèvent directement de la responsabilité des gestionnaires. Leur financement est assuré par les taxes de pâturage et par les aides allouées par l'état au titre des crédits pastoraux, aides qui représentent souvent 50 à 70% du montant des investissements.

La nature et la répartition de ces équipements reflète ainsi, d'une certaine manière, les conditions d'exercice du pastoralisme et l'importance accordée au maintien de cette activité sur le massif.

- **Cabanes**

L'existant

Les cabanes pastorales répertoriées ⁸ sur le site sont assimilables à de simples abris, pouvant servir occasionnellement en cas de mauvais temps ou pour passer la nuit sur place. De petite taille (< 20 m²), équipées sommairement (bas- flanc, poêle ou cheminée), elles sont ouvertes à tous, randonneurs, chasseurs ou éleveurs... Une seule de ces cabanes (Prat dou Rey) dispose d'une partie fermée permettant d'entreposer du sel, du matériel ou des médicaments. Elles sont globalement en assez bon état.



© Photo : I. BASSI / ONF 65 – 2003

Dans ces montagnes de moyenne altitude, les visites d'éleveurs se font sur une journée, ou même une demi-journée et ces cabanes- abris sont donc jugées suffisantes par les utilisateurs. Cette situation est évidemment acceptable tant qu'il n'y a pas de gardiennage permanent sur l'estive.

Les besoins et les projets d'aménagement

Sur les quartiers bas, proches d'une route ou d'une piste ce type d'équipement ne se justifie pas. Les quartiers d'Aouilhet, Col d'Andorre, Pibeste, Prat dou Rey disposent d'une cabane à moins d'une heure de marche.

Mais, pour les quartiers de Peyhorgue, Granquet, Toue ou Lodge, l'absence ou l'éloignement des cabanes sont un handicap certain : ces quartiers n'offrent aucun abri en cas d'orage ou de brouillard. La restauration prochaine de l'ancienne cabane de Gerse, sur le territoire d'Asson, devrait améliorer la situation sur la partie centrale du massif. En revanche, le projet concernant l'ancienne cabane du quartier de Peyhorgues semble aujourd'hui au point mort.

Enfin, les trois cabanes laitières du col d'Ansan constituent un cas particulier. Ces cabanes, qui appartiennent à la commune de Ferrières, sont attribuées individuellement aux éleveurs laitiers du secteur (deux se partagent l'usage d'une cabane). Accessibles en voitures, elles sont utilisées matin et soir par ces bergers qui traitent leurs brebis dans un parc attenant, depuis juin jusqu'à mi-août. Les conditions de travail restent difficiles et les contraintes réglementaires risquent de mettre en péril la pérennité de cette pratique de traite en estive si des travaux de modernisation n'y sont pas entrepris rapidement (adduction d'eau, aménagement intérieur...).

D'autres secteurs situés à proximité, sur le domaine de Ferrières ou de l'Estrém de Salles, pourraient accueillir des brebis en lactation, pour lesquelles la demande est encore assez importante, à condition que chaque éleveur laitier dispose au moins d'une cabane et éventuellement d'une salle de fabrication aux normes. En contrepartie des contraintes techniques et du niveau d'investissement relativement élevé, ce type de projet représenterait un intérêt économique et social non négligeable.

⁸ Carte 9 : Equipements pastoraux : cabanes, abris et parcs

En outre, sur un plan technique et écologique, la présence humaine renforcée autour des troupeaux laitiers permet d'assurer une meilleure maîtrise de l'occupation de l'espace et de renforcer la pression de pâturage sur les zones basses à fort risque d'enfrichement.

- **Points d'eau**

L'existant

La carte 10⁹ montre que les estives du massif sont diversement pourvues en sources et abreuvoirs.

Le handicap majeur du site réside dans la rareté et le débit irrégulier des points d'eau. Cette caractéristique est due à la nature géologique du massif, elle est accentuée par le fait que l'on se trouve ici à des altitudes modérées. Sur ces terrains calcaires les eaux de pluie s'infiltrent en effet rapidement, ressortant en partie sous forme de sources à la base des bancs de roches dures qui dominent le massif. La première conséquence en est que les parties hautes des estives sont dépourvues d'eau. Les seuls points d'abreuvement possibles y sont quelques cuvettes naturelles ("laques") qui ne servent qu'en tout début d'été ou immédiatement après les orages.

Les premières sources conséquentes et régulières se trouvent au dessous de 1 500m d'altitude : elles constituent souvent des points de rassemblement importants du bétail : Col d'Andorre, Col d'Espadres, Aouilhet, Prat dou Rey... Toutefois leur débit diminue en cours de saison et, les années peu pluvieuses, nombre d'entre elles s'assèchent avant la fin de l'été.

Les rares cours d'eau à ciel ouvert se trouvent au bas des versants, en limite du domaine pastoral.



© Photo : I.BASSI / ONF 65 – 2003 / 2004



Tableau 8 : Inventaire des équipements et des accès aux estives →

⁹ Carte 10 : Equipements pastoraux : Sources et points d'eau

FERRIERES			
Cabanes	Points d'eau	Autres équipements	Accès
- Trois cabanes pastorales en assez bon état au Col d'Ansan Usage privatif pour les éleveurs laitiers	✗ Sources aménagée(abreuvoirs) au col d'Ansan ✗ Un point d'eau temporaire non aménagé au dessus des anciennes cabanes de Souey ✗ Une source contre le pic de l'Estibète (Peyhorgue)	- Parcs de traite sommaires près des cabanes du col d'Ansan - Pas de parc de contention	• Col d'Ansan accessible en voiture • Quartier Peyhorgues accessible en 1h à 1h30 (bovins) par un sentier à flanc depuis le col d'Ansan, mais secteur pentu, peu adapté à des animaux de gros format • Autre accès : depuis la Herrère en 2h à 2h30 mais secteur accidenté avec un fort dénivelée, pratiqué uniquement par les chèvres
ESTREM DE SALLES			
Une cabane pastorale en bon état au Col d'Andorre	✗ Plusieurs points d'eau aménagés sur le versant sud (abreuvoirs, pompes) ✗ Un point d'eau temporaire vers las Escures (cuvette naturelle) ✗ Plusieurs points d'eau non aménagés sur le secteur Col d'Espadres -Lodge	- Un parc de contention bovins au départ de la piste du Bergons - Clôtures de protection démontables (versant sud)	• Piste réglementée depuis le Bergons jusqu'à mi-versant en direction du Col d'Andorre • Quartier Espadres- la Lodge accessible en 1h par un bon sentier depuis la piste du Col d'Andorre • Quartier Granquet accessible en 1h à 1h30 depuis le Col de Spandelles, depuis le Col d'Espadres (+ 30mn) ou depuis Arthez (sentier d'Arriusec, 3h).
CAUCI PIBESTE			
- Cabane d'Ayzi : abri pastoral en bon état mais d'un confort sommaire (Toit à restaurer) - Utilisation complémentaire des granges privées en bordure de communal (Cauci, Lascary, Ambat...)	✗ Bassins mis en place en 2000 sur Pène Souquette et le Pibeste (eau remontée par pompage depuis le versant nord) ✗ Divers points d'eau aménagés, bien répartis sur l'ensemble du versant	- Un parc fixe en bon état sur le plateau d'Ayzi - Un parc bovin mobile utilisable à proximité des pistes (quartiers Cauci, Soum det Mont)	• Piste pastorale et forestière en amont de Cauci vers Soum det Mont • L'accès aux différents quartiers d'estive se fait à pied à partir des villages ou de la route du Bergons (30mn à 2h). Un sentier principal entre Ouzous et le sommet du Pibeste.
BATSURGUERE			
Une cabane pastorale en bon état au col du Prat dou Rey	✗ Sources aménagées (bassins) à Sauba, Pladi et Prat dou Rey ✗ 3 bassins en bordures de prés (Tartacap, Boustu)	- Un parc de contention près du Soum d'Ech - Un parc de contention sans couloir au Prat dou Rey	• Piste forestière réglementée du bois de Ségus. Son terminus se situe à environ 250 m de la fontaine de Sauba (en mauvais état) • Sentier GR 101 depuis le lieu dit Tartacap • L'accès aux différents quartiers d'estive se fait à pied à partir des villages ou depuis les granges du Boustu (30mn à 2h).
SAINT PE DE BIGORRE			
Une cabane pastorale en bon état à l'Aoulhet	Sources aménagées (bassins) à l'Aoulhet	Un parc mixte fixe à l'Aoulhet à entretenir ou à restaurer	• <u>Aoulhet</u> : accès direct par le sentier d'Aoulhet ou le sentier de Bat de Hau : itinéraires longs (900m de dénivelée) et dangereux par endroits pour les bovins • <u>La Pale</u> : accès uniquement par des sentiers depuis la Ferme Soulas. • <u>Les Pernes</u> : accès direct par sentier depuis Soulas ou depuis le versant Batsurguère (accessible en camion jusqu'au Boustu).

Les contraintes et les besoins

Sur un plan technique, cette rareté de l'eau génère plusieurs contraintes :

⇒ Les secteurs dépourvus de points d'eau sont, de fait, réservés aux ovins qui peuvent passer de longues périodes sans boire. Cette spécialisation de l'espace, logique pour les hauts de versants escarpés, s'impose ainsi à d'autres quartiers, moins accidentés mais trop secs. Les ovins eux-mêmes peuvent à la longue souffrir du manque d'eau ce qui peut amener les éleveurs à n'utiliser certains secteurs qu'en début et fin de saison (cas de la Pale) ou à redescendre leur troupeau plus tôt en année sèche.

Dans ces conditions on comprend aussi la réticence des éleveurs face à la perspective d'un gardiennage serré : pour bénéficier de la rosée qui se dépose sur l'herbe, les brebis doivent pouvoir pâturer librement dès la fin de la nuit, condition qui ne peut être remplie en cas de regroupement nocturne.

⇒ Le nombre limité des points d'eau contraint les vaches et les chevaux qui doivent boire régulièrement à effectuer parfois de longs déplacements quotidiens entre les abreuvoirs et les quartiers de pâturage. Ceci tend naturellement à concentrer la pression pastorale près des zones d'abreuvement. Cela engendre aussi parfois une véritable concurrence entre troupeaux pour occuper ces espaces stratégiques.

⇒ Ce handicap lié aux ressources en eau se surimpose à celui des ressources en herbe pour accentuer le phénomène de goulot d'étranglement estival. Ainsi la capacité d'accueil du site est conditionnée par un impératif de sécurité qui peut s'opposer aux objectifs d'entretien du milieu et de maîtrise de l'embroussaillage : en ajustant trop précisément les effectifs au potentiel pastoral, on s'expose à devoir affronter une situation de crise en cas d'année sèche. Mais en diminuant trop fortement la charge pastorale pour gagner en sécurité on subit les effets d'une dégradation de la valeur pastorale des estives du fait de la progression rapide des ligneux et de la dégradation de la qualité fourragère des couverts.

La clef de la gestion pastorale de ces territoires réside ainsi dans la recherche d'un équilibre entre ces différentes contraintes, via la répartition des troupeaux et des équipements, l'ajustement des dates et des effectifs, ou l'entretien complémentaire du milieu par le feu ou des interventions de débroussaillage.

De nombreux **captages de sources** ont été réalisés sur l'ensemble du massif. Dans la plupart des cas, ces captages sont protégés et associés à des bassins ou des abreuvoirs. L'eau est parfois transportée par **gravité** (tuyaux PVC aériens ou enterrés) pour la rapprocher des zones de pâturage. Nombre de ces équipements sont aujourd'hui dégradés et doivent être rénovés ou remplacés (Cf. Photo ci contre d'un tuyau cassé près de la source du Pladi).



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2004

D'autres secteurs où la ressource est abondante mériteraient un minimum d'aménagements (captages, abreuvoirs) pour que les animaux puissent venir boire dans de meilleures conditions (Bat de Hau, Col d'Espadre...).

L'amélioration de la circulation des troupeaux entre les points d'eau et les zones de pâturage est également une solution pour faciliter l'accès à l'eau (Fontaine de Sauba ⇔ Prat dou Rey).

Une autre solution consiste à remonter de l'eau captée en bas de versant au moyen de **pompes solaires** ou électriques. Cette formule, plus coûteuse et plus délicate, a été mise en œuvre par le SIVOM de l'Estrém de Salles et le Groupement Pastoral de Cauci- Pibeste pour alimenter le versant sud, très déficitaire en eau. Grâce à ces travaux la charge pastorale a pu être sensiblement renforcée sur ces quartiers.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'eau sont coûteux et demandent un effort constant de la part des gestionnaires. Mais, sans cet effort, certains quartiers d'estive tels que Peyhorgues, la Pale, Granquet, la Lodge, Mail d'Arreau... sont fortement pénalisés et voués, à terme, à perdre leur vocation pastorale.

- **Autres équipements**

Les autres équipements tels que parcs de contention, clôtures, passages canadiens... figurent sur la même carte que les cabanes et les abris¹⁰.

Le niveau d'équipement du massif est globalement satisfaisant et les gestionnaires sont à l'écoute des utilisateurs pour continuer à améliorer ces outils. Quelques besoins en équipements complémentaires ont été évoqués par les éleveurs au cours des différents entretiens ou groupes de travail : nous les avons également signalés sur la carte.



© Photo : I.BASSI / ONF 65 - 2003

L'achat et la pose des clôtures de protection mobiles ne sont pas financés par les crédits pastoraux classiques. Celles-ci sont souvent directement mises en place par les éleveurs.

b) Les accès

L'existant

Les quartiers situés sur les parties Sud et Est du massif (Col d'Ansan, Bergons, Ayzi, Prat dou Rey, Col d'Ech...) sont accessibles en moins d'une heure de marche depuis une route ou une piste. Sur le versant Sud de l'Estrém de Salles les pistes forestières sont réglementées et fermées par des barrières : les éleveurs peuvent en obtenir la clef auprès du SIVOM. La partie haute de ces versants n'est accessible qu'à pied (1/2h à 1h30 de marche). Cette desserte est jugée correcte par la plupart des utilisateurs. L'accès au quartier des Pernes mériterait d'être restauré.

¹⁰ Carte 9 : Equipements pastoraux : cabanes, abris et parcs

La situation est différente pour les éleveurs qui montent leur troupeau sur la partie Nord et la partie centrale du site. Les éleveurs qui fréquentent ces secteurs doivent en effet laisser leur véhicule au pied du massif et franchir un dénivelé de 800m à 1000m pour accéder à leur quartier d'estive, soit, au minimum, 1h30 à 2 heures de marche. Le détour par le Col d'Ansan ou le Col d'Andorre s'avère parfois plus rapide...

La montée et la descente des troupeaux par les sentiers du versant Nord (Aouilh, Bat de Hau, la Pâle, les Pernes) sont difficiles. Quelques éleveurs d'ovins qui montent sur les Granques choisissent de faire faire à leurs animaux un détour par le vallon d'Arriousec qui demeure malgré tout assez délicat par temps pluvieux. L'ensemble des chemins mériteraient des travaux de nettoyage : débroussaillage des abords, aménagement et sécurisation des passages sur dalles pour les bovins. L'absence de balisage sur la partie comprise entre les crêtes de Saint-Pé/ Asson et celles de l'Estrém de Salles est également signalée comme une difficulté par temps de brouillard.

Les besoins et les projets

Plusieurs projets de pistes ont été mis à l'étude au cours de ces dernières années. Compte tenu de la pente et du relief, l'ouverture d'une piste sur le versant Nord apparaît techniquement difficile et coûteuse. De plus, au delà leur impact paysager, ces travaux risqueraient de mettre en péril certains habitats ou certaines espèces par destruction directe ou par dérangement. Les éleveurs eux-mêmes semblent assez circonspects sur l'opportunité d'une telle piste.

En revanche, différents projets d'amélioration ou de prolongement de pistes sur les versants Sud et Est ont été évoqués au cours des entretiens et des groupes de travail.

La difficulté des accès sur une partie du massif constitue un handicap certain pour l'aménagement de ces estives et la surveillance des troupeaux mais elle ne semble pas remettre en question la fréquentation de ces territoires à court ou à long terme.

1.1.5 Ressources fourragères et pratiques d'entretien du milieu

a) La ressource pastorale

La cartographie de la végétation qui a été dressée pour l'élaboration du document d'objectif peut être reconsidérée dans une perspective pastorale. Sans entrer dans la finesse de caractérisation des habitats on peut ainsi identifier une quinzaine de types de "faciès pastoraux" et évaluer, pour les principaux couverts rencontrés, un niveau de qualité pastorale qui tient compte à la fois de la productivité des couverts, de leur appétence, de leur qualité fourragère et de leurs contraintes d'exploitation. Ces faciès pastoraux sont présentés dans le Tableau n°9. Ces différents faciès ont été regroupés en 3 classes de valeur pastorale ¹¹. On comprend aisément que les "meilleures" formations (au sens de la productivité fourragère et de l'attractivité pour les troupeaux) sont

¹¹ Carte 11 : Classes de valeur pastorale des milieux du site

localisées dans les secteurs les plus fréquentés par les animaux, c'est-à-dire à proximité des cabanes et des zones de replat.

Si l'on s'en tient à un point de vue strictement technique, on peut facilement étendre cette première analyse à l'ensemble du site : la qualité pastorale de ces estives dépend à la fois du maintien d'une pression de pâturage suffisante et d'un effort permanent d'entretien par les hommes.

Si l'on prend le point de vue des habitats on s'aperçoit que les pelouses à fort enjeu pastoral correspondent parallèlement à des habitats d'intérêt prioritaire. De façon plus générale, la plupart des habitats d'intérêt communautaire qui ont été recensés sur la zone d'estive sont directement liés à la présence des troupeaux via le pâturage (maintien de la strate herbacée) ou les restitutions organiques (amélioration du niveau de fertilité des pelouses). Ils sont aussi en grande partie dépendants de l'activité des hommes, notamment sur les versant où les landes ouvertes à genêt occidental et les pelouses à brachypode sont également classées en habitat d'intérêt communautaire. Il y a bien convergence des enjeux écologiques et des enjeux pastoraux.

Ainsi, ces milieux naturels, qui sont des zones importantes à l'échelle européenne du fait de leur richesse biologique, constituent en parallèle une ressource vitale pour les éleveurs du secteur. Il est clair que les pratiques pastorales qui s'exercent sur le site depuis des décennies sont à l'origine de cette richesse et permettront seules de conserver les milieux naturels tels qu'ils se présentent aujourd'hui.

Tableau 9 : Principaux faciès pastoraux de végétation et classes de valeur pastorale ↓

TYPES PHYSIONOMIQUES	PRINCIPAUX FACIES	CONDITIONS DE MILIEU	EXEMPLE DE LOCALISATION	VALEUR PASTORALE
Zones humides	Zones humides	Excès d'eau	<i>Tourbière d'Ech</i>	Médiocre à moyenne
Reposoirs	Reposoirs à cirses et chardons	Zones de couchage ou de forte concentration de troupeau	<i>Bat de Hau</i>	Médiocre à moyenne
Pelouses productives	• Pelouses productives des replats fertiles • Pelouses maigres acidophiles	Secteurs de faible pente fréquentés par les troupeaux, sols profonds Sols pauvres, secteurs en déprise	<i>Aouilhet, Col d'Andorre</i> <i>Peyhorgues</i>	Bonne à très bonne Moyenne
Pelouses rocailleuses	• Pelouses rases sèches • Pelouses calcicoles rocailleuses de versant sud • Pelouses et landines calcicoles fraîches	Sols superficiels, secteurs pâturés Sols calcaires très rocailleux, pelouses peu productives, exposition chaude Sols calcaires très rocailleux, exposition fraîche	<i>La Toue</i> <i>Cirque des Granquet</i>	Moyenne Médiocre Moyenne <i>(peu productives mais très attractives pour les ovins)</i>

TYPES PHYSIONOMIQUES	PRINCIPAUX FACIES	CONDITIONS DE MILIEU	EXEMPLE DE LOCALISATION	VALEUR PASTORALE
Pelouses à Brachypode (<i>Lastrou</i>)	Pelouses à brachypode	Pelouses productives, pentes ensoleillées, généralement entretenues par le feu	<i>La Pâle</i> <i>Les Pernes</i>	
Landes ouvertes	- Landes ouvertes à genévrier - Landes ouvertes à callune, bruyère vagabonde ou genêt occidental	Sols rocailleux en exposition chaude ou sols plus frais dans secteurs en voie d'enfrichement Sols rocailleux en exposition chaude, secteurs généralement entretenus par le feu	<i>Versant Sud Cl</i> <i>d'Andorre - Pibeste</i>	Médiocre à bonne (selon densité de genévrier et qualité de la pelouse)
Landes denses et fourrés	- Landes denses à rhododendron - Landes denses à myrtilles - Landes denses très fermées à genévrier sabine ou à buis - Fourrés de feuillus	Exposition fraîche, pentes marquées Exposition fraîche, pentes intermédiaires Milieux rocheux, fortes pentes Lisières	<i>Versant Nord Las</i> <i>Escures</i> <i>Peyhorgues</i> <i>Le Souey, Soum de</i> <i>Conques</i>	Faible Médiocre Nulle Nulle à faible
Fougeraies	- Landes à fougères sur pelouse à brachypode - Landes à fougères sur pelouse fertile	Pentes assez rocailleuses, exposition chaude Bas de pentes ou replats, sols profonds, anciens prés	<i>Batsurguère</i> <i>Bergons</i>	Médiocre à moyenne Moyenne à bonne

b) L'entretien du milieu

Outre l'aspect zootechnique associé aux notions qualitatives ou quantitatives de "valeur alimentaire" des couverts et de "ressource fourragère", la maîtrise de la dynamique des milieux répond aussi à des objectifs de préservation des habitats. Sur cette question de la dynamique de végétation, les préoccupations pastorales rejoignent donc également les préoccupations naturalistes.

Une partie des surfaces cartographiées en landes sont en réalité des formations mixtes (= "landes ouvertes") où les ligneux bas se mêlent à une strate herbacée abondante (30 à 70% du couvert). Ces formations offrent encore une ressource conséquente : leur Valeur Pastorale (VP) varie entre 5 et 20, ce qui est à comparer aux meilleures pelouses à *Agrostis* et *Fétuque rouge* de VP = 25 à 45. Mais leur évolution par avancée ou densification des ligneux bas est potentiellement très rapide sur les secteurs les plus bas ou les plus fertiles.

Le **maintien d'une pression pastorale** conséquente sur ces landes ouvertes est une condition nécessaire mais non suffisante pour préserver ou améliorer cette ressource à long terme. C'est le cas notamment des landes ouvertes à genêt occidental ou des pelouses à brachypode qui doivent être régulièrement régénérées par le feu pour contenir la dynamique des ligneux ou rester attractives pour les troupeaux. C'est le cas également des landes ouvertes à genévrier sur lesquelles le pâturage a peu d'impact : seul un **débroussaillage** manuel, mécanique ou par le **feu** peut permettre de conserver une strate herbacée accessible aux animaux.

Des interventions régulières destinées à éliminer ou à régénérer les espèces envahissantes font partie intégrante de la gestion de ce type de territoires. Compte tenu du relief et de la difficulté des accès, l'entretien du milieu passe obligatoirement par le feu : brûlages de surface sur les landes à callune et à genévrier occidental ainsi que sur les pelouses à brachypode et les fougères, ou brûlages pieds par pieds sur les mosaïques de genévrier. Ces **pratiques** sont **traditionnelles** sur le secteur et s'exercent en partie dans le cadre de Commissions Locales d'Écobaie. La périodicité des brûlages varie selon les secteurs, le degré d'enfrichement des parcours et... la disponibilité des utilisateurs. Des écobaies systématiques, pratiquées chaque hiver ou tous les deux ans sur la partie orientale du massif (La Pale, Batsurguère), à la quasi disparition des brûlages par pieds sur la partie centrale, l'équilibre est difficile à trouver et les éleveurs ou les gestionnaires sont pris entre des problèmes de sécurité et de respect de la réglementation pour préparer et suivre les chantiers de brûlage. Ils regrettent surtout de se retrouver souvent seuls pour réaliser ces brûlages. Les risques de débordement sont réels, parfois lourds de conséquences comme en témoigne la condamnation d'un président de groupement pastoral en février 2003.

Sur la question des feux pastoraux, on peut noter enfin un effort de communication entre les éleveurs et les naturalistes en terme d'information sur la présence d'espèces sensibles. L'écobaie réalisée cette année sur le versant en est le meilleur exemple : toutes les précautions ont été prises pour ne pas déranger les rapaces nicheurs. Les éleveurs ont même convié un représentant de la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) qui a pu constater le bon déroulement de l'intervention.

Quelques secteurs exposés au nord ou situés en lisière de forêt ne se prêtent pas à un entretien par le feu. Un débroussaillage mécanique ou manuel doit alors être envisagé. (Cf. photo ci contre)



© Photo : I.BASSI / ONF 65 - 2003

D'autres mesures pourraient être mises en œuvre dans la conduite de ces estives afin de ralentir la progression des ligneux et des fougères. Nous avons notamment évoqué en groupes de travail la possibilité d'accueillir des animaux à faibles besoins (génisses, chevaux) et début ou en fin de saison, sur les parties les plus basses. Mais différents problèmes se posent, en particulier pour tout ce qui touche à la surveillance de ces troupeaux.

→ ANALYSE : Agriculture et Pastoralisme

Les surfaces strictement agricoles représentent une part infime du site mais les enjeux y sont considérables puisqu'elles abritent un habitat rare de tourbière. Pour le jeune agriculteur qui exploite ces parcelles, la tourbière joue également un rôle clef dans la conduite de son troupeau et l'équilibre global de son exploitation. La conservation de ces habitats est compatible avec le maintien de l'activité agricole, elle en est même sans aucun doute étroitement dépendante

Le domaine pastoral couvre par ailleurs plus de 4 000 ha et conditionne également l'activité et la pérennité d'une centaine d'exploitations des communes environnantes. Ces estives de proximité sont utilisées depuis très longtemps. Elles portent la marque de la présence des animaux mais aussi celle de l'activité des hommes qui participent activement au maintien de cette mosaïque de milieux ouverts. Les enjeux associés au maintien du pastoralisme doivent se raisonner non seulement à l'échelle des habitats élémentaires recensés mais aussi, de manière globale, à travers le soutien aux activités. Ceci passe notamment par l'aide aux équipements et par la mise en œuvre de mesures de gestion parfois innovantes telles que l'aide à un gardiennage partiel ou l'appui technique aux brûlages dirigés. Ces mesures doivent continuer à être réfléchies en concertation avec les éleveurs, premiers acteurs de la conservation de cette diversité biologique, et capables de porter sur le long terme un projet de développement global qui associe des enjeux humains et des enjeux naturalistes

1.2 Gestion forestière

1.2.1 Les forêts et les gestionnaires

Plus de 50% des surfaces du site est couvert par des zones forestières ¹², 40% relèvent du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Chacune des forêts bénéficie d'un plan gestion appelé « Aménagement forestier ».

	TYPE	SURFACE	SURFACE DANS LE SITE	TERRITOIRE	PROPRIETAIRE	DUREE AMENAGEMENT	GESTION
AGOS VIDALOS	FC	140,95	140,43 ha Canton du Pibeste : 120,55 ha Canton de Prèze : 19,88 ha	Agos Vidalos	Agos Vidalos	1990-2009	ONF
ARGELES GAZOST	FC ¹³	439,80	196,96 ha Canton de Spordera : 182,46 ha Canton de Mousquey : 14,5	Salles Argelès	Argelès Gazost	1991-2005	ONF
LOURDES	FC	1025,15	98 ha	Lourdes	Lourdes	1986-2005	ONF
OZOUS	FC	13,38	Canton de Prèze : 13,38 ha	Salles Argelès	Ouzous	1990-2009	ONF
SALLES ARGELES	FC	158,94	Les 3 cantons* 158,94 ha	Salles Argelès	Salles	1989-2008	ONF
AGOS VIDALOS OZOUS	FCi	70,5	70,5 ha	Agos Vidalos	Agos Vidalos Ouzous	1990-2009	ONF
BATSUR-GUERRE	FCi	395,25	395,25 ha Canton d'Aserole, Bois de Ségus	Ossen, Ségus	Omex Ossen Ségus	1995-2009	ONF
ST PE DE BIGORRE	FDi	2588,30	2500 ha Canton de Trets Crouts	Saint Pé de Bigorre	Saint Pé de Bigorre / Etat	1995-2009	ONF

Tableau 10 : Caractéristiques des zones forestières publiques gérées par l'ONF

Les 10% restant correspondent à des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour lesquelles les communes assurent elles-mêmes la gestion.

	SURFACE dans le site	TERRITOIRE	PROPRIETAIRE	GESTION
Secteur Col D'andorre / Col d'Espades	~ 400 ha	Salles Argelès	Salles Argelès	Commune de Salles
Secteur de Ferrières	~ 200 ha	Ferrières	Ferrières	Commune de Ferrières

Tableau 11 : Caractéristiques des autres zones forestières du site

¹² Carte 12 : Zones forestières du site

¹³ FC : Forêt Communale FCi : Forêt Communale indivise FDi : Forêt Domaniale indivise

1.2.2 Les peuplements et le mode de traitement

a) Peuplements : nature et structure

Forêts relevant du régime forestier

Essentiellement à base de Hêtre, les peuplements ¹⁴ du site sont traités en futaie régulière* ou irrégulière*.

La majeure partie de la Forêt de Saint Pé de Bigorre est constituée par de la **futaie régulière** dite « **sur souches** » car les arbres sont issus d'un rejet de souche, consécutivement à des coupes de grande ampleur au début du siècle (gros besoins en bois pour l'industrie et le chauffage). Certaines parcelles n'ayant pas été exploitées depuis plus de 80 ans ont donc évolué vers un type de forêt dite « **subnaturelle** » très particulière (Pla de Bers, secteur de l'Artigue, extrémité ouest du bois de Ségus).



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

Le canton d'Aserole a quant à lui la particularité d'avoir été traité en **taillis fureté** à l'instar de nombreuses hêtraies pyrénéennes. Chaque cépée porte plusieurs rejets de souches de plusieurs âges différents. Ceci est dû à un recépage périodique qui a consisté à ne prélever sur chaque cépée que les tiges les plus grosses.

On peut noter aussi la présence de **plantations résineuses** liées aux contrats du Fond Forestier National (F.F.N) lancés dans les années 50 et 60. Le contrat consistait en un prêt aux collectivités sous forme de travaux ; les communes ont à rembourser une dette à l'Etat à hauteur de 50% de ce que la forêt leur rapporte ; l'autre moitié leur revenant.

178 contrats de ce type ont été signés dans le département des Hautes Pyrénées sur de grandes surfaces. Les réussites sont très diverses et certaines communes ont vu leur dette annulée pour cause d'échec. Néanmoins, certaines coupes ont été effectuées dans les années 70 et la conversion vers des peuplements feuillus a été initiée dans certaines forêts – tout en sachant que cela peut prendre de 40 à 50 ans. Dans les autres, les plantations sont restées telles qu'elles étaient. Elles se présentent le plus souvent sous la forme de peuplements complets (plantations en plein) d'Epicéas, de pins Laricio, ... Certaines peuvent être intercalées avec des bandes feuillues comme dans le bois de Ségus (techniques des bandes et interbandes).

Ces plantations peuvent concerner de plus petites surfaces comme dans le bas du canton de Trets Crouts de la Forêt de Saint Pé de Bigorre. On y notera aussi quelques hectares plantés en sapin de Douglas, et d'autres en chêne rouge mélangé à du mélèze d'Europe. A cela s'ajoutent les placeaux plantés dans le canton de Spordera de la Forêt communale d'Argelès Gazost.

Zones forestières communales ne relevant pas du régime forestier

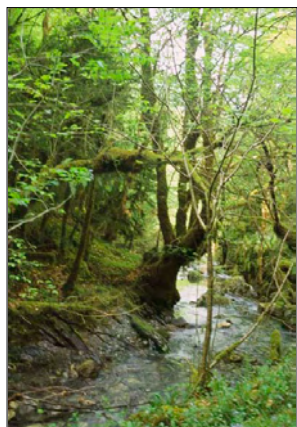
Le secteur de Ferrières est essentiellement de la hêtraie, autrefois utilisée par les charbonniers. Quelques coupes ont permis de fournir les résidents locaux en bois de chauffage durant ces 10 dernières années (affouage).

La zone forestière de Salles Argelès située entre le Col d'Andorre et le Col d'Espadres représente un des seuls secteurs où l'on retrouve du sapin. Cette **hêtraie sapinière**, futaie irrégulière composée de bois moyens à gros, a

servi aussi de source d'affouage* aux locaux. Elle fut aussi une zone de forte présence du Coq de bruyère, devenu de moins en moins abondant depuis quelques décennies.

b) Traitement sylvicole et programmations des coupes ¹⁵

Comme il a été précisé précédemment, les forêts gérées par l'ONF font l'objet d'un aménagement forestier ¹⁶. Il détermine ainsi des « séries ¹⁷ » correspondant à des objectifs précis et induisant des modes de traitements ou de gestion adaptés que l'on classe par « groupes »* : groupe d'amélioration, de régénération, de préparation, de jardinage, de repos... Une visite sur le terrain¹⁸ a été organisée pour sensibiliser les acteurs locaux au vocabulaire et aux techniques forestières courantes. Ainsi avec l'aide des agents et techniciens de l'ONF (Unité Territoriale de la Vallée des Gaves), chacun a pu se rendre compte de ce que pouvaient être des arbres marqués après un



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

martelage*, comment se définissaient in situ une futaie*, des parcelles en groupe d'amélioration* ou en groupe de régénération*.

Sur le site, on peut présenter le bilan suivant ¹⁹ :

- les parcelles regroupées en **série de protection** correspondent à des peuplements en futaie irrégulière et sont laissés en **repos**.
- les parcelles en **série de production** rassemblent des peuplements en futaie régulière ou en phase de conversion en futaie régulière ; elles feront l'objet pendant la durée de l'aménagement de **coupes** soit d'**amélioration** soit de **régénération**. Certains peuplements en **futaie irrégulière par parquets** ou par bouquets d'arbres (Forêt de ST Pé de Bigorre) sont inclus dans la série de production la structure recherchée étant la futaie **jardinée** par bouquets de 20 à 50 ares.
- les peuplements des deux Génies (Génie Braque et Génie Longue) de la Forêt de St Pé de Bigorre sont classées en **série d'intérêt écologique particulier** ; aucune coupe ni aucun travaux n'y sont prévus. Les parcelles sont donc en **repos** ainsi que pour le fait de leur inaccessibilité qui ne justifiait pas, au moment de la rédaction de l'aménagement, d'investissements disproportionnés aux possibilités d'interventions sylvicoles et de production.
- Le reste des parcelles forestières du site est en **repos** soit car elles sont mises en attente d'un éventuel changement de série lors de la révision de l'aménagement soit parce qu'elles sont classées en **série d'intérêt écologique général**.

Il est important d'ajouter qu'aucune coupe rase n'est prévue dans les aménagements forestiers en cours. En effet, une coupe rase consiste à couper en une seule fois la totalité des arbres d'une parcelle.

¹⁴ Carte 13 : Répartition des principales essences forestières du site

¹⁵ Annexe 17 : Bilan sur les modes de traitement des forêts du site

¹⁶ Aménagement forestier : Document propre à chaque forêt communale ou domaniale relevant du régime forestier. Ce plan de gestion concrétise, sur une période de 10 à 15 ans, les programmes de coupes et de travaux proposés chaque année par le gestionnaire au propriétaire qui en décide.

¹⁷ Annexe 18 : Typologie générale des séries d'aménagement selon leurs fonctions dans les forêts relevant du régime forestier

¹⁸ Cf. Compte rendu de la visite de terrain du 16 septembre 2003 ou Annexe 7 dans le Document de compilation ou dans les classeurs de liaison en mairies

¹⁹ Carte 14 : Mode de traitement des forêts du site

Ce n'est pas le cas ici car le gestionnaire s'appuie sur la méthode dite de « régénération par coupes progressives ». Cette pratique consiste à réaliser d'abord une coupe d'ensemencement, suivie de plusieurs coupes progressives (1 à 3 en moyenne), suivie d'une coupe définitive qui permet d'enlever les derniers semenciers du peuplement d'origine, une fois la régénération supposée acquise ou suffisamment complète.²⁰

1.2.3 Les équipements forestiers²¹

Les équipements forestiers regroupent les routes forestières, les pistes d'exploitation ou de débardage* des bois, les aires de retournement et les barrières éventuelles permettant de gérer l'accès au réseau de desserte.

La desserte se met en place pour répondre aux objectifs de production et de protection dégagés par forêts. Ainsi, les cantons de Prèze en versant sud ont bénéficié de la création de pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Une piste a été créée dans le bois de Ségus en 1966 pour les plantations d'épicéas (Contrat FFN). Au départ, il était envisagé de poser une barrière à son entrée mais une décision différente a été prise. Enfin, on retiendra le réseau de pistes au sein de la Forêt communale de Salles Argelès, qui sert aussi de desserte pastorale, et pour laquelle l'accès est réglementé par une barrière fermant à clé.

1.2.4 Les orientations et les projets

Orientations de gestion forestière

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, deux cas de figures se posent :

- soit l'aménagement et le document d'objectifs vont dans le même sens quant aux mesures de gestion des milieux forestiers et à leur maintien,
- soit l'analyse écologique de l'opérateur conclut à remettre en cause certaines mesures prévues dans l'aménagement. Dans ce cas le gestionnaire devra tenir compte de ces conclusions et les intégrer dans le programme d'aménagement de la forêt et ce avant même la date de révision de l'aménagement initialement prévue. Cf. Tableau 10 : Caractéristiques des zones forestières publiques gérées par l'ONF.

En ce qui concerne les zones forestières communales ne relevant pas du régime forestier, les communes gestionnaires devront intégrer de la même manière les mesures préconisées par le Docob. En l'absence d'un document de gestion, le comité de suivi devra veiller à l'application des mesures, le cas échéant.

Les projets d'équipements ou de gestion

La liste suivante présente les projets prévus ou non dans les aménagements. En outre, l'ONF a annoncé à plusieurs reprises que certaines de ces intentions seraient abandonnées, ainsi :

- **2 projets de desserte** dans la Forêt de St Pé de Bigorre ont été **abandonnés** car, dans un premier temps, l'ONF avait envisagé de placer la plupart des parcelles en Réserve Biologique Forestière (RBD et RBI en partie). La position actuelle est plutôt d'inclure ces parcelles dans une RNR dont les objectifs seront les mêmes que l'actuelle RNV du Pibeste.

²⁰ Cf. Définition de coupe d'amélioration et coupe de régénération - Lexique

²¹ Carte 15 : Desserte forestière

- le **projet d'extension** de la piste du bois de Ségus a été **suspendu** (dans l'attente de la décision du propriétaire)

puis,

- quelques **avant-projets de création de piste DFCI** sont étudiés sur le territoire des communes d'Ouzous et d'AGOS VIDALOS dans le cadre du Plan de Prévention des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI).

Ces pistes auraient pour objectif de défendre les forêts communales et les habitations contre l'incendie en constituant principalement des accès de secours en cas de dérapage d'un écobuage ou d'une mise à feu malveillante. 3 tracés sont à l'heure actuelle proposés. La mise en place de cette nouvelle desserte ne mettrait pas en péril les habitats présents mais aurait un impact paysager (au moins pour un tracé) notoire.

- **1 projet de piste** dans le bas de ce même canton et en limite de la forêt communale de Lourdes est **maintenu** ;

→ ANALYSE : Gestion forestière

Près de 50% du site est couvert par des zones forestières, propriétés des communes et de l'Etat.
Leur gestion est assurée en majorité par l'ONF. Peu de cantons sont classés en série de production et près de 2500 ha de forêt domaniale indivise sont actuellement en repos.
La desserte est concentrée en versant sud du Pibeste et notamment dans les forêts du Bergons concernées par le site. Les pistes existantes ont un rôle sylvopastoral et de défense des forêts contre l'incendie. L'état des peuplements semble satisfaisant ; leur régénération semble difficile par endroits (nature du sol, exposition, passage du feu, pâturage,...)

1.3 ACTIVITES DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE

Les données ci-dessous sont issues des études antérieures sur le site, d'échanges avec des élus, des professionnels, des représentants du monde associatif ..., et ont été complétées à partir de constats sur le terrain et des remarques apportées à l'opérateur lors des groupes de travail et des comités de pilotage. En raison des disponibilités diverses des intervenants, les renseignements portés n'ont pas toujours le même degré d'exhaustivité.

1.3.1 Randonnée pédestre

Les sentiers de randonnée recensés ²² sur le site représentent un linéaire non négligeable sur le site.

Ils présentent les particularités récapitulées dans le tableau ci-contre.

Secteurs	Sentiers (balisage et entretien)	Guides, brochures
VERSANTS SUD	- Tous les sentiers balisés de la Réserve en y ajoutant le sentier itinérant entre le versant sud et la vallée de Batsurguère ⇒ <u>Entretien</u> : R.N.V. ; communes	• Topo guide FFRP <i>le Pays de Lourdes à pied</i> PR Réf P651 • Dépliants & brochures de la R.N.V.
BATSURGUERE	- GR 101 : départ du lieu dit Tartacap en vallée de Batsurguère ; il permet d'accéder au Prat dou Rey - Un sentier menant au col d'Ech au départ du village d'Omex ⇒ <u>Entretien</u> : commune ; communauté de communes ; Réserve Naturelle Volontaire	Topo guide FFRP <i>le Pays de Lourdes à pied</i> PR Réf P651
SAINT PE DE BIGORRE	- Un sentier de découverte en milieu karstique - Le réseau de sentiers sur St Pé de Bigorre est balisé pour la plus grande partie (peinture jaune et/ou panneau jaune type Trespa sur piquets). ⇒ <u>Entretien</u> : commune, O.N.F.	• Topo guide FFRP <i>le Pays de Lourdes à pied</i> PR Réf P651 • Dépliant randonnées pédestres • Livret "Forêt de Trets Crouts" : sentier de découverte en milieu karstique.
FERRIERES ET ESTRÉM DE SALLES	- Un sentier menant au Col d'Andorre depuis le terminal de la piste du Bergons (versant Sud Canton Prèze) ⇒ <u>Entretien</u> : SIVOM Estrém de Salles - Un sentier permettant de rejoindre le pic de l'Estibète depuis le Col d'Ansan - Un sentier menant aux anciennes cabanes du Souey depuis la route du Col de Spandelles - Un sentier depuis le lieu dit la Herrère menant au quartier de Peyhorgue ⇒ <u>Entretien</u> : Eleveurs et chasseurs de Ferrières	Divers guides de randonnée qui traitent notamment du sentier de l'Estibète et de celui par la crête du Soum Granquet

Tableau 12 : Principales données relatives à l'activité de randonnée pédestre

²² Carte 16 : Activités de tourisme et de loisirs : randonnée pédestre, spéléologie, escalade (Principaux sentiers et fréquentation)

✕ Versant Sud du massif

Le versant sud du Pibeste, rapidement déneigé en fin d'hiver, est très fréquenté en début de saison, souvent dès février - mars, par des randonneurs qui viennent se "mettre en jambes" avant de pouvoir gravir d'autres sommets. La présence quasi-constante d'au moins quelques véhicules sur le parking d'Ouzous illustre l'attrait exercé par le sentier de montée au Pibeste tout au long de l'année.

La piste forestière qui facilite l'accès au col d'Andorre est également très parcourue par les randonneurs, avec une fréquentation plus estivale. La cabane du col d'Andorre est très régulièrement occupée.



✕ Batsurguère

Le parking du Boustu permet l'accès à plusieurs sentiers, assez fréquentés tout au long de l'année, notamment pour trois sentiers qui mènent au col d'Ech, au versant Nord du Pibeste et au Pré du Roi (Prat dou Rey).

✕ Saint-Pé de Bigorre

Le sentier le plus fréquenté est celui de la boucle de Garrapit. Les sentiers qui longent les Génies Braque et Longue sont empruntés par un public plus sportif.

✕ Ferrières

La route d'accès au col de Spandelles ouverte au public en été, est assez fréquentée. Elle permet d'accéder facilement à plusieurs départs de sentier. Le sentier qui permet de joindre le col d'Ansan ou le col de Spandelles à l'Estibète semble le plus parcouru.

D'une façon générale, les sentiers des versants sud sont très fréquentés par les randonneurs, et les sentiers des versants nord le sont un peu moins.

1.3.2 Activités « naturalistes »

La randonnée à thème naturaliste est très fréquente sur l'ensemble du site, avec une prédilection pour le versant sud de la Réserve Naturelle Volontaire. Les activités naturalistes les plus pratiquées sont :

✕ L'ornithologie

Elle se pratique avec un intérêt surtout axé sur les grands rapaces diurnes* et certains rapaces nocturnes près des zones escarpées, notamment les rochers de Thou, et aussi dans une moindre mesure pour les oiseaux forestiers en forêt de Saint-Pé de Bigorre, de Ségus, ...

✕ La botanique

De très nombreux particuliers passionnés, étudiants, enseignants, etc. pratiquent régulièrement des relevés botaniques sur le site. Le secteur le plus parcouru dans cette optique reste le versant sud du Pibeste, mais l'intégralité du site semble par ricochet de plus en plus parcourue pour ses spécificités botaniques,

✕ Les activités d'animation et d'enseignement sur le patrimoine local naturel et culturel

- * la base de loisirs "Hautes Pyrénées Sports Nature " (HPSN), basée à Saint-Pé de Bigorre, génère plusieurs sorties naturalistes estivales sur le site avec des écoliers, notamment dans la partie basse de la forêt de Saint-Pé de Bigorre, et des sorties avec participation aux activités pastorales sur Ferrières.
- * La RNV organise ou participe également à plusieurs sorties de ce type que ce soit à destination des scolaires ou d'un public plus vaste. De nombreux étudiants stagiaires y participent également à des travaux sur des thèmes naturalistes variés.
- * Le Comité Départemental de Spéléologie CDS 65 a organisé pendant le déroulement du Docob et en collaboration avec le Groupe Chiroptère Midi-Pyrénées (GCMP), un week-end de spéléologie consacré aux chauves-souris en milieu souterrain. Le public invité était composé d'élus locaux, de spéléologues, d'agents de l'Etat, des opérateurs, de membres d'associations, du personnel de la RNV, de particuliers, etc.



© Photo : A. DOLE / CDS 65 - 2004

La visite commentée de la grotte du Roy, et les discussions sur la préservation de ce site et des chauves-souris, ont constitué les points forts de ce week-end. Ce type d'action pourrait être reconduit à l'avenir sur le site.

1.3.3 Spéléologie

Deux types de pratique se côtoient sur le massif²³ : une pratique de spéléologie d'initiation assurée notamment par la base de loisirs HPSN de Saint-Pé de Bigorre et par le Comité Départemental de Spéléologie, et une pratique par un public confirmé, menée essentiellement par le CDS 65.



© Photo : A. DOLE / CDS 65 - 2004

Dans le premier cas, les grottes les plus fréquentées sont celles de la Pâle dite de « Tutenol » et la Grotte du Roy.

Il n'y a pas de véritable projet d'extension de l'activité car le centre ne peut pas proposer de séjours à seule thématique « spéléologie ». Si cette activité devait se développer, les grottes pressenties sont, dans le site Natura 2000 : le gouffre de Hayau Bouadère et la grotte des Coumates près du gouffre du même nom.

²³ Carte 16 : Activités de tourisme et de loisirs : Localisation des cavités utilisées pour la pratique de la spéléologie
 Carte 3 : Répartition des cavités répertoriées par le CDS 65 et occupées par des chauves souris

Dans le second cas, les spéléologues se livrent à un travail d'exploration, d'inventaire et de description des gouffres existants. Sur l'ensemble de la zone définie par le périmètre de Natura 2000, les spéléologues du C.D.S. 65 des Hautes Pyrénées ont à ce jour recensé 700 cavités, toutes répertoriées sur une carte qu'ils possèdent (950 cavités sur l'ensemble du massif en incluant la partie du département des Pyrénées-Atlantiques, hors site Natura 2000).

1.3.4 Escalade

Les sites les plus fréquentés sont, sur le site Natura 2000; la paroi située au dessus de l'entrée de la grotte du Roy (très haut niveau), le Soum d'Ech (équipement très vieux remplacé en 2003) et les rochers de Thou. Aucun équipement et aucune activité n'est recensée sur le secteur de Ferrières par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade.

D'après la FFME 65, les secteurs équipés sont distants des sites de nidification connus des rapaces. ²⁴

Toutes les voies équipées actuellement vont être rééquipées mais il n'y a pas de projet d'équipements nouveaux (à part sur Ouzous pour un rocher d'initiation).

Une convention d'utilisation du site a été signée avec les chasseurs de la commune d'Agos - Vidalos : la « grimpe » est proscrite les jours de battue ainsi que les samedi matin et ce durant la période du 1^{er} novembre au 15 janvier.

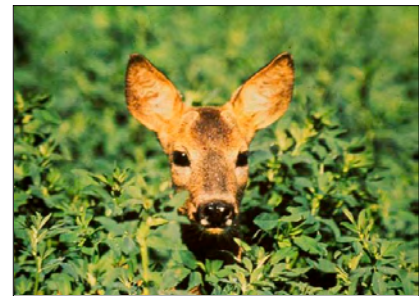
Une convention tripartite entre la DIREN, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et la FFME est actuellement en attente ; elle porterait sur la prise en compte de l'avifaune par les pratiquants.

La structure Hautes Pyrénées Sports Nature (HPSN) a créé, il y a quelques années, un rocher école d'escalade à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

1.3.5 Chasse

Cette activité est pratiquée sur l'ensemble du massif.

Les modes de chasse en battue aux chiens courants et à l'approche s'y côtoient. Il existe un Groupement d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.) qui regroupe les sociétés de chasse des communes suivantes : Ferrières, Lourdes, Omex, Ossen, Saint-Pé de Bigorre, Ségus et Viger. Les pratiques, précisées ci-dessous, sont similaires entre toutes les sociétés adhérentes au G.I.C.



© Photo : ONF 65

Les principales préoccupations concernent la gestion des accès sur le site, la gestion des habitats et des populations de la Perdrix grise (dont la présence sur le site est confirmée par la Fédération départementale des Chasseurs), le devenir du Grand Tétras sans oublier la gestion du grand gibier (préférence pour le tir qualitatif).

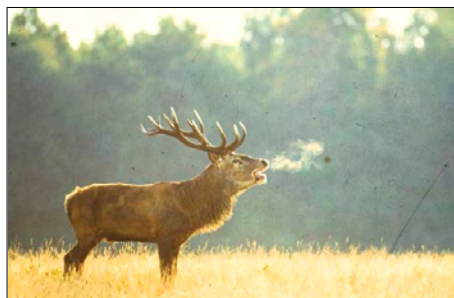
Les éléments descriptifs de cette activité pour lesquels nous avons pu obtenir des informations sont récapitulés ci-après :

²⁴ Carte 16 : Activités de tourisme et de loisirs : Localisation des principaux sites d'escalade sur le site

LES CHASSEURS SAINT PEENS	
Adhésion au GIC	Oui
Territoire et surfaces concernés	- Ensemble de la forêt domaniale indivise de Saint Pé de Bigorre - Bail avec commune et avec O.N.F. ⇒ Plus de 2500 ha
Période de chasse	- Mi septembre à fin février (+ tirs d'été pour quelques chevreuils). - Chasse le week end et les jours fériés, jours en semaine pour le petit gibier. - Pas plus de 2 jours consécutifs pour les chasses collectives.
Effectifs	82 chasseurs sociétaires en 2002 et 90 permis (1)
Pratiques	- Incitation au tir qualitatif du grand gibier (2) - Chasse par équipe de 2 et calendrier pour l'Isard (3)
Gibier chassé	- Isard, Mouflon (de passage), Sanglier, Cerf (rare), Chevreuil (en baisse), - Tout le petit gibier en nombre négligeable et/ou en baisse : Grand tétras, Bécasse, Palombe, Grive, ou considéré absent : Lièvre, Perdrix grise.

- (1) Les « extérieurs » sont acceptés à partir du moment où ils sont originaires de St Pé ou ont été résidents.
- (2) Pour les ongulés, on recherche un équilibre dans les prélèvements entre les adultes et les jeunes, entre les mâles et les femelles.
- (3) Une seule des 2 personnes est armée, un calendrier est mis en place et des secteurs définis chaque année.

LES CHASSEURS DE FERRIERES	
Adhésion au GIC	Oui
Territoire et surfaces concernés	- Terrains communaux (bail) et propriétés privées sans demande du droit de chasse (4) ⇒ 1407 ha dont un peu moins de la moitié dans le site Natura
Période de chasse	- 15 septembre au 31 janvier. - Chasse le week end et les jours fériés. - Pas plus de 2 jours consécutifs.
Effectifs	32 chasseurs sociétaires dont 32 permis (5)
Pratiques	- Tir qualitatif du gibier (6) - Chasse à 2 et calendrier (Cf St Pé de Bigorre)
Gibier chassé	- Isard, Sanglier, Chevreuil - Petit gibier (Grand tétras, Perdrix grise, Lièvre) : effectifs en baisse même après un arrêt de la chasse pendant 5 ans : (7)



© Photo : ONF 65

(4) La limite basse de la zone de montagne (ZM) a été abaissée à 700 m d'altitude.

(5) Les extérieurs sont acceptés à partir du moment où ils sont originaires de Ferrières ou ont été résidents.
Ils ne sont que 4 actuellement.

- (6) Pour les ongulés, on recherche un équilibre dans les prélèvements entre les adultes et les jeunes, entre les mâles et les femelles.
- (7) Causes avancées par les chasseurs locaux : déplacement des populations sur d'autres secteurs chassés, fermeture des milieux, prédateurs (Martre, Renard), lâchers de perdreaux d'élevage, brûlages sauvages destructeurs pour le petit gibier.

LES CHASSEURS DE BATSURGUERE	
Adhésion au GIC	Oui
Territoire et surfaces concernés	- Terrains communaux d'Omex, Ossen et Ségus ⇒ Surface (donnée non recueillie)
Période de chasse	- 15 septembre au 31 janvier. - Chasse le week end et les jours fériés. - Pas plus de 2 jours consécutifs.
Effectifs	Eléments non recueillis
Pratiques	- Cf pratiques des sociétés adhérentes au GIC (St Pé de Bigorre, Ferrières)
Gibier chassé	- Mouflon, Chevreuil (en baisse), Sanglier, Cerf (occasionnel) - Peu de petit gibier (8)

- (8) Constat de quasi disparition du Grand Tétras sur ce secteur

LES CHASSEURS DU ST HUBERT CLUB LOURDAIS	
Adhésion au GIC	Oui
Territoire et surfaces concernés	- Terrains communaux de Lourdes ⇒ ~ 100 ha. Seule la partie haute du Bois de Subercarrère fait partie du site Natura 2000 ; la chasse y est très restreinte dans ce secteur.
Période de chasse	- Mi septembre à fin février. - Chasse le week end et les jours fériés. - Pas plus de 2 jours consécutifs.
Effectifs	Eléments non recueillis
Pratiques	- Cf pratiques des sociétés adhérentes au GIC (St Pé de Bigorre, Ferrières)
Gibier chassé	Le sanglier est chassé dans la partie concernée par le site Natura 2000 ainsi que la Palombe.

LES CHASSEURS DE LA DIANE D'ALLIAN	
Adhésion au GIC	Oui
Territoire et surfaces concernés	- Terrains communaux de Viger ⇒ Surface (donnée non recueillie)
Période de chasse	- 15 septembre au 31 janvier. - Chasse le week end et les jours fériés. - Pas plus de 2 jours consécutifs.
Effectifs	Eléments non recueillis
Pratiques	- Cf pratiques des sociétés adhérentes au GIC (St Pé de Bigorre, Ferrières)
Gibier chassé	- Mouflon, Chevreuil (en baisse), sanglier - Pas de petit gibier.

LES CHASSEURS DE « LA MONTAGARDE »	
Adhésion au GIC	Non
Territoire et surfaces concernés	- Essentiellement au sein de propriétés privées sur le territoire communale de Ferrières ⇒ 150 ha
Période de chasse	- 15 septembre au 31 janvier.
Effectifs	29 chasseurs sociétaires dont 27 propriétaires
Pratiques	- Chasse en battue - Actuellement pas de chasse de l'Isard (le secteur de chasse se situe en dessous de la limite des 700m de la Zone Montagne.)
Gibier chassé	- Sanglier, Chevreuil - Petit gibier : Grand tétras en forte baisse

LES CHASSEURS DU PIBESTE	
Adhésion au GIC	Non
Territoire et surfaces concernés	- Terrains communaux et propriétés privées sans demande du droit de chasse sur le territoire administratif de la commune d'Agos Vidalos ⇒ 700 ha
Période de chasse	- 15 septembre au 31 janvier.
Effectifs	21 chasseurs sociétaires et 21 permis
Pratiques	- Chasse à l'approche (pour l'Isard) avec 2 personnes armées - Tir qualitatif pour le Mouflon, le Chevreuil et l'Isard. - Battues tous les week end (10) et (11)
Gibier chassé	- Isard, Mouflon, Sanglier (en hausse), Cerf (épisodique), Chevreuil (en baisse) - Petit gibier en très faible effectif ; les causes de régression des populations restent à étudier

(9) Battues : tous les week-end + un jour dans la semaine de novembre à décembre voire même le 15 janvier. Pas plus de 3 jours par semaine. Des secteurs de chasse au sanglier ont été définis et le nombre de chasseurs par battue n'excède pas 10 chasseurs par battue et très peu de chiens.

(10) Relation avec d'autres activités :

- Mise en place d'un règlement avec les grimpeurs. Au lieu côte 883 : rocher de Thou, l'escalade est interdite le samedi et le dimanche matin de novembre à février ; « l'accès à tout promeneur non chasseur (alpiniste, VTT,...) est interdit dans le secteur d'Ambat les jours de chasse en battue... ». Un panneau d'interdiction est placé au début de la piste d'Ambat.



© Photo : M. BARTOLI / ONF 65

- Aucun problème avec le brûlage dirigé.

(11) Pistes de réflexion et volonté de la Société de chasse pour l'avenir

- Favoriser le milieu pour le coq, évaluer les effectifs, établir un plan de prélèvement, comptage en commun ; milieu à favoriser, revoir les expériences faites.
- Instaurer une carte de prélèvement pour le coq de bruyère. Limiter à 1 coq par chasseur, remettre une bague par le président, présentation du coq tué et interdiction de circuler avec un coq tué non bagué.
- Solution à trouver pour les autres espèces du petit gibier (perdrix grise en particulier)
- Minimiser les pistes et les accès pour assurer la quiétude du gibier et de l'avifaune.
- Evaluer les contraintes éventuelles entraînées par la nidification éventuelle du Gypaète.

Remarque

Aucun entretien n'a pu être réalisé avec les présidents des sociétés de chasse de **Salles Argelès** et de **l'Estrém de Salles**.

Qu'elles soient rattachées au GIC du Pibeste ou non, les sociétés de chasse évoquent toutes une forte baisse des effectifs du petit gibier et une hausse de ceux du sanglier. La technique de chasse des ongulés est le plus souvent à l'approche et il ne semble pas y avoir d'interactions avec d'autres activités de loisirs (randonnée pédestre, escalade,...).

1.3.6 Pêche

Les cours d'eau du site sont gérés par l'A.A.P.P.M.A. de Lourdes. Les Génies Braque et Longue sont les deux seuls cours d'eau permanents pêchés sur le secteur. L'activité est cependant minime dans l'emprise du site Natura 2000, son optimal se déroule plutôt en aval. Des alevinages réguliers sont effectués en tête de ces deux cours d'eau, avec de la Truite fario en provenance d'une éclosierie de Lourdes ; la souche est autochtone : les œufs proviennent du vallon du Marcadau).

1.3.7 Autres activités

- ✕ La pratique du **VTT** reste très ponctuelle sur le site. Pas de conflit recensé avec les autres usagers ou bien avec les intérêts patrimoniaux du site.
- ✕ La pratique de la **raquette** en hiver reste très ponctuelle, pas ou peu de passage en versant nord du massif.
- ✕ La **randonnée équestre** est marginale sur le site, cette activité a diminué depuis quelques années.
- ✕ L'activité de **trial** est soumise à la législation nationale, très stricte en la matière. Un passage, de fréquence quasi annuelle nous a été signalé à proximité du col d'Ech, en provenance du chemin de Cousteaux dans le bois de Lourdes.
- ✕ Le point d'envol de **parapentes** depuis le Mail d'Arreau n'est plus utilisé depuis quelques années, il l'était très ponctuellement auparavant. La RNV a demandé en outre à un **aviateur** privé basé à proximité de ne plus longer les falaises du site, ce que ce dernier a accepté et réalisé par la suite.
- ✕ Utilisation du **bâtiment sommital du Pibeste** : Ancienne gare d'arrivée du téléphérique du Pibeste, ce bâtiment est en mauvais état ; une partie peut servir d'abri sommaire aux randonneurs ou aux éleveurs. On soulignera surtout l'implantation d'émetteurs de la TDF, Gendarmerie, DDE qui procure à la commune un revenu non négligeable.

1.3.8 Les orientations et les projets

- Randonnée : souhait d'une **connexion** entre les sentiers des différents secteurs, création d'une **itinérance** entre le **versant sud** et les **versants nord**.
- Escalade : **déséquipement** des **sites** non utilisés au sein de la Réserve du Pibeste
- Spéléologie : Volonté de participer aux actions concernant la **grotte du Roy**, et le milieu souterrain en général.
- Autres activités : **VTT** ; projet de GTB = Grande Traversée de la Bigorre. Actuellement le travail de cartographie s'affine et les rencontres avec les maires des communes concernées vont s'organiser. Le site est concerné dans le vallon de Batsurguère et au niveau de la Tourbière et du col d'Ech. Puis le GTB emprunterait le sentier qui rattrape le chemin des Cousteaux dans le bois de Lourdes.
- Bâtiment sommital du Pibeste : de nouveaux émetteurs devraient être installés au sein même du bâtiment. Les travaux d'implantation nécessitent la réhabilitation voire l'élargissement d'une dalle en béton existante pour permettre la pose des hélicoptères. Des précautions générales (au titre de la réglementation nationale sur les espèces protégées) vis à vis de l'avifaune devront être prises lors des survols. De tels travaux, en l'état actuel des connaissances sur le projet, n'auront pas d'impact sur les habitats naturels et les habitats d'espèces présents aux alentours du sommet du Pibeste. L'enjeu est ici plutôt paysager et des travaux pourraient être l'occasion de poursuivre la réhabilitation des abords du sommet et du bâtiment lui-même.

→ ANALYSE : Activités de loisirs et de pleine nature

Le site offre une multitude de panoramas et de conditions topographiques qui permettent la pratique de la plupart des activités citées ci-dessus. L'aspect "fermé" que révèle le site, avec les barres rocheuses et les vastes forêts qui le ceinturent, limite la fréquentation massive ; ce qui contribue aussi à réduire les impacts des activités sur le milieu. La concentration d'espèces prestigieuses, la présence de la plupart des espèces de la grande faune pyrénéenne, l'activité pastorale, ... et la présence de la réserve naturelle volontaire concourent à rendre ce site très attractif pour des activités de montagne qu'exerce alors un public intéressé par ces aspects ou tout simplement curieux de les découvrir. Dans l'ensemble, les activités s'exercent en bonne intelligence les unes avec les autres, dans le respect du patrimoine local.

REMARQUE

Au-delà des éléments récapitulés ci-dessus, une inquiétude perdure pour de nombreux pratiquants de ces activités, concernant les feux accidentels, qui sont susceptibles de mettre en danger aussi bien les habitués du site que le patrimoine local, dont les habitats et les espèces pris en compte par la D.H.

2. PATRIMOINE NATUREL: de la cartographie à la priorité de conservation

2.1 RAPPELS METHODOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES

2.1.1 Définitions utiles

Le terme « Habitat » désigne un milieu naturel caractérisé par des conditions climatiques, d'altitude, de sol etc... qui forme le biotope* et par l'ensemble des espèces animales et végétales qui y vivent, la biocénose*. L'étude d'un habitat peut donc s'effectuer à deux échelles : celle de l'habitat naturel ou bien celle de l'habitat d'espèce, en tant que lieu de vie d'une espèce.

2.1.2 Outils et données officiels de référence

a) Typologies existantes pour la caractérisation des habitats

Code CORINE Biotopes

L'ensemble des milieux naturels ou « Habitats » au sens de la D.H ¹, ont été listés et rassemblés dans une typologie européenne appelée « CORINE Biotopes ». Une déclinaison française de ce document existe ; elle adopte la même nomenclature mais ne regroupe que les habitats présents sur le territoire français.

La nomenclature Corine se base sur une codification de **tous les types d'habitats naturels** dont le premier chiffre correspond à un **grand type physionomique** de milieu.

Ainsi, les milieux de pelouses et de landes sont regroupés sous le code 3 alors que pour les milieux rocheux il s'agira du code 6. La suite du code dépendra des conditions édaphiques (climat, sol, altitude, exposition,...) de l'habitat. Ainsi, des pelouses situées en versant sud à l'étage montagnard et sur substrat calcaire seront codées en 34.3 alors que des pelouses situées plus haut en altitude (> 1600 m) se rapprocheront du code 36.3.

Il ne faut pas perdre de vue que cette typologie est basée sur l'étude des espèces végétales caractéristiques d'un milieu et des associations existant entre elles : la **phytosociologie**.

Manuel d'interprétation des Habitats dit « Manuel EUR 15 »

Cette classification reprend les **habitats** définis par la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de l'**Annexe I de la D.H** ² à savoir les habitats dits d'**intérêt communautaire*** et **prioritaire***. Ces habitats portent un code à 4 chiffres, appelée « code UE » ou « **Code Natura 2000** ». Il est agrémenté d'un astérisque (*) quand il désigne un habitats d'intérêt prioritaire. Un code Natura 2000 peut regrouper plusieurs codes CORINE ; en revanche, certains codes CORINE n'ont aucune correspondance avec un code Natura 2000 puisqu'ils déterminent des habitats ne relevant pas de la D.H et appelés « Hors Directive ».

De la même manière, un code Natura 2000 à 4 chiffres est attribué aux **espèces animales et végétales** inscrites à l'**Annexe II de la D.H.** donc d'**intérêt communautaire et prioritaire**.

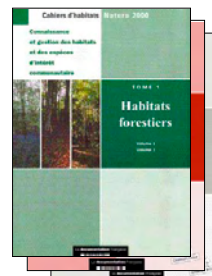
¹ D.H : Directive « Habitat »

² Textes et annexes 1 à 6 de la Directive « Habitats » en Annexe 1 du Document de Compilation

b) Cahiers d'habitats

Elaborés en concertation avec les scientifiques, les gestionnaires et les principaux usagers des milieux naturels, ces documents ont pour vocation de guider les opérateurs dans l'identification des habitats et des espèces relevant de la D.H, dans l'analyse dynamique de leur état de conservation ainsi que dans la définition des mesures de gestion.

Les habitats naturels et les espèces décrits sont abordés par grands types de milieux, faisant chacun l'objet de tomes différenciés : Habitats forestiers (Paru), Habitats humides (Paru), Habitats rocheux (Paru), Espèces végétales (Paru), Espèces animales (Paru), *Habitats côtiers (Non paru)*, *Habitats agropastoraux (Non paru)*.

c) Formulaire standard des données (F.S.D)³

Chaque Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C) proposé au réseau Natura 2000 en fait l'objet. Il est conçu pour regrouper toutes les informations pertinentes servant à la désignation du site. Il liste les caractéristiques générales du site, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire susceptibles d'être présents sur le site, les activités humaines s'y exerçant, une évaluation initial de l'état de conservation des milieux et des populations d'espèces. Il reprend de manière plus ou moins exhaustive, les données des fiches d'information des sites qui avaient été présentées aux élus concernés lors des premières consultations des périmètres en 1997.

2.1.3 Phase de cartographie

La phase de cartographie a porté sur **TOUS LES TYPES D'HABITATS** qu'ils relèvent de la D.H ou non. La typologie utilisée a été celle de CORINE Biotopes présentée précédemment.

a) Préparation de la phase de terrain

La mise en place du comité de pilotage ayant eu lieu à la fin du mois de Juillet 2002, l'opérateur n'a pas pu entreprendre de phase de terrain cette année là. Il s'est donc attaché à récolter des informations sur les activités humaines (groupes de travail, entretiens) et à compiler des données existantes sur le milieu naturel afin d'établir une « pré cartographie ».

→ Le Bureau d'Etudes AMIDEV a établi en **1998** une première **cartographie partielle des habitats du site** ⁴ avec une typologie CORINE Biotopes. Cette carte de la végétation ne prend pas en compte la zone de la forêt de Saint Pé de Bigorre, le secteur du Mail d'Arreau à l'est du site ainsi que quelques zones basses du versant sud du Pibeste. L'échelle retenue était le **1/25 000** et chaque type d'habitat avait fait l'objet d'un relevé phytosociologique ou par transect.

→ Une cartographie des principaux **types de couverts de végétation** ⁵ a été réalisée au **1/25 000** au cours du mois de **Juillet 2001** par le C.R.P.G.E ⁶ dans le cadre du Diagnostic pastoral des massifs de l'Estibète et du Pic de Bazès. Différents faciès* de végétation y ont été recensés en utilisant une typologie

³ Annexe 4 : Formulaire standard des données du site

⁴ Carte 17 Document de compilation : Carte de végétation du Massif du Pibeste – Estibète. B.E AMIDEV, 1998

⁵ Carte 18 Document de compilation : Carte des faciès de végétation du Massif de l'Estibète au Pic de Bazès. C.R.P.G.E, 2002.

⁶ C.R.P.G.E : Centre de Ressources Pastorales et de Gestion de l'Espace

pastorale ayant pour objectif d'évaluer la ressource fourragère des secteurs étudiés. Cette étude nous a permis de bénéficier de relevés supplémentaires de la végétation à partir desquels un rattachement a été possible.

→ En terme d'inventaires d'**espèces animales et végétales** remarquables, l'**étude patrimoniale** du Massif du Pibeste au col d'Andorre réalisée par le B.E AMIDEV en **1999** a permis de dresser une liste assez détaillée des divers taxons rencontrés sur le site.

→ A cela s'ajoutent les **prospections** de stagiaires du C.B.N.M.P ⁷ effectuées au sein de la R.N.R du Pibeste pour des **espèces végétales à grand intérêt patrimonial** comme certaines espèces d'orchidées ainsi que de nombreux **témoignages** de la part des acteurs locaux.

Les 6 premiers mois de l'élaboration du Docob ont donc consisté à compiler et à mettre en cohérence toutes les données récoltées car même si le site a fait l'objet de nombreuses études, les méthodes de prospection étaient très hétérogènes (liées à des objectifs différents) et il restait encore des secteurs non renseignés.

b) Campagne de terrain

Une **phase** de terrain durant la saison estivale de l'année **2003** a représenté environ 35 jours de terrain.

L'échelle de travail retenue est le 1/10 000. La surface minimale de chaque unité d'habitat ou polygone* étant fixée au ¼ d'hectare ou encore 2500 m².

Etant donné le temps imparti, une seule saison de terrain, et la surface à parcourir, plus de 7000 ha, l'opérateur a choisi la stratégie suivante :

1. Parcours sans relevé floristique systématique des secteurs déjà cartographiés par AMIDEV en 1998 et dont le rattachement à un code CORINE était sans équivoque ;
2. Parcours sans relevé floristique systématique des secteurs étudiés pour le diagnostic pastoral et rattachement à un code CORINE à l'aide des relevés floristiques faits en 2001.
3. Parcours et relevés dans les unités cartographiés par AMIDEV (1998) mais pour lesquelles le rattachement à un Code CORINE restait ambigu ;
4. Délimitation des polygones, parcours et relevés dans les secteurs non traités par AMIDEV (1998) ou par le C.R.P.G.E (2001) : Forêt de St Pé, Mail d'Arreau, etc...



© Photo : T. AGERBAK - 2004

Il n'a pas été possible de renseigner l'ensemble des polygones à l'aide d'une fiche individuelle de prospection ⁸ ; néanmoins, l'opérateur s'est attaché à renseigner chaque polygone sur ces caractéristiques générales (altitudes, exposition, roche,...), sa composition floristique, son état dynamique ou sens d'évolution, son degré de dégradation ou état dit « de conservation ». ⁹

⁷ C.B.N.M.P. : Conservatoire Botanique National de Midi Pyrénées connu aussi sous le nom de C.B.P.

⁸ Annexe 19 Document de compilation : Fiche de prospection Habitat et fiche modèle de relevé floristique – PNP/ONF/CBNMP

⁹ Annexe 20 Document de compilation : Tableau récapitulatif de renseignement des polygones d'habitats du site

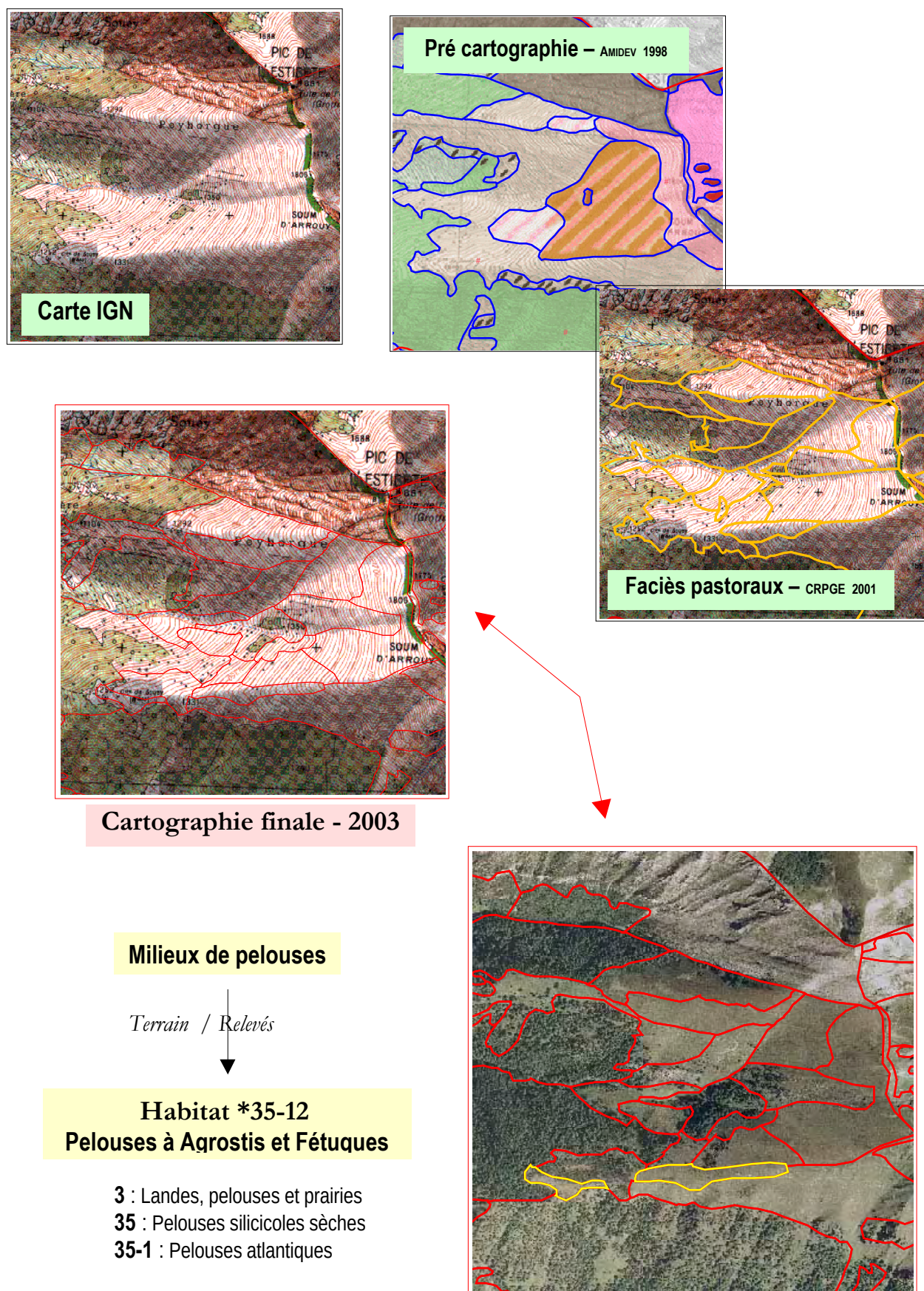


Figure 2 : Exemple de rattachement d'un habitat à un code CORINE Biotopes

Découpage du site

Ainsi, un peu plus de **370** unités d'habitats (ou polygones*) ont été délimitées sur le site. Chaque polygone révèle soit un habitat élémentaire* (ou unique) soit un complexe d'habitats¹⁰.

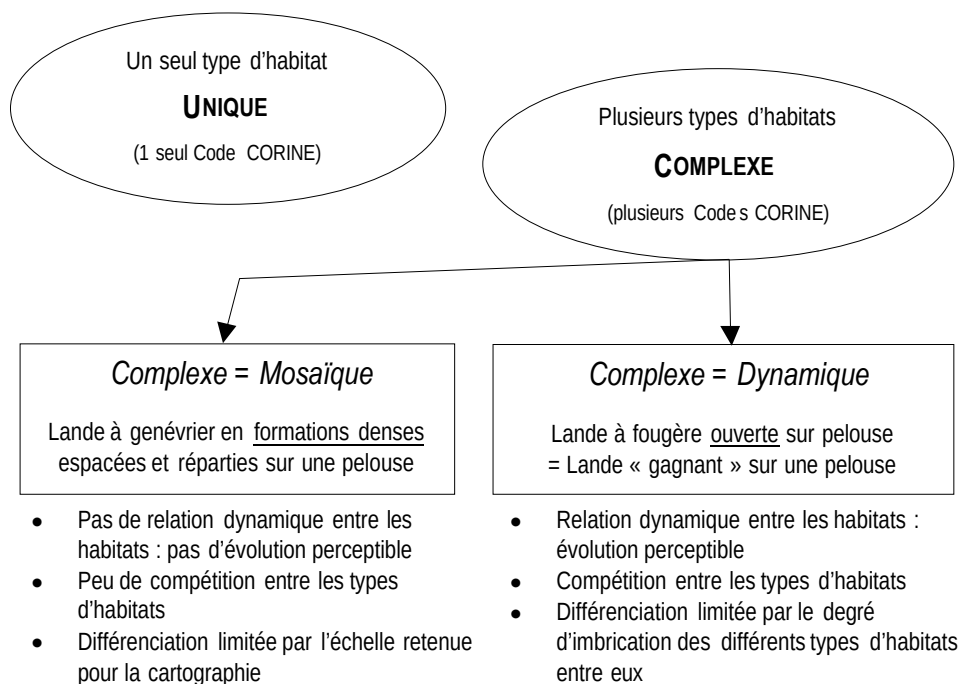


Figure 3 : Formes d'habitat rencontrées sur le site

Rattachement à un code CORINE et détermination du statut

Comme il a été précisé précédemment, un code CORINE Biotopes est attribué à chaque habitat(s) de chaque polygone.

La correspondance à un code Natura 2000 permet ensuite de déterminer le statut de l'habitat qui peut être soit d'Intérêt Communautaire (IC), d'Intérêt Prioritaire (IP), soit Hors Directive (HD).

Dans le cas de complexe d'habitats, le statut du polygone correspondra à celui de l'habitat qui aura le plus fort statut. Par exemple, un polygone composé d'un habitat Hors Directive de lande à fougère en dynamique sur un habitat prioritaire de pelouse fertile à Agrostide et Fétuque sera codé dans un premier temps 31-861 x 35-12* et le statut du polygone sera prioritaire.

c) Prospections complémentaires

L'opérateur a fait appel à des spécialistes pour l'étude d'espèces pour lesquelles les données recueillies n'étaient pas suffisantes pour pouvoir établir un état des lieux satisfaisant. Les expertises ont été les suivantes :

⇒ J-C. AURIA & Y. DOUSSINE, ONF : Etude sur la présence et la répartition de deux espèces de **pics** (Pic Mar et Pic à dos blanc) en Forêt de St Pé de Bigorre et de Batsurguère. ¹¹

¹⁰ Carte 19 : Complexité des unités cartographiées

- ⇒ CD Spéléologie des Hautes Pyrénées : Etude sur la présence et la répartition des **chiroptères**¹² dans les 750 cavités connues au sein du site « Granquet - Pibeste - Soum d'Ech ». ¹³
- ⇒ AREMIP : Etude de la présence et de la répartition du **Desman** des Pyrénées, de l'**Euprocte** des Pyrénées et du **Fadet des laïches** sur le site « Granquet - Pibeste - Soum d'Ech ». ¹⁴
- ⇒ CNERA Faune de Montagne – ONCFS : Expertise sur l'état de conservation des populations de Galliformes du site (Grand tétras, Perdrix grise). ¹⁵

De plus, les opérateurs ont organisé, en collaboration avec le Parc National des Pyrénées, des comptages simultanés de rapaces ¹⁶ :

- les 14 et 17 février 2003, de 18 h à 20 h comptage de rapaces nocturnes, avec la participation de 53 personnes au total ;
- le avril 2003, comptage de rapaces diurnes entre 10 h et 15 h, avec la participation de 72 personnes.

Pour l'organisation, les opérateurs se sont appuyés sur des comptages de rapaces diurnes déjà réalisés en 1993 et en 1997 par le B.E. AMIDEV et le Parc National des Pyrénées.

Ces comptages ont permis de faire le point sur les espèces présentes en 2003 et surtout de pouvoir faire participer un grand nombre d'intervenants.

2.2 RESULTATS D'INVENTAIRES

Chaque type d'habitat et chaque espèce animale d'intérêt communautaire et prioritaire sont décrits sous forme de fiches. Au préalable, chaque grand type physiologique de la végétation est présenté (pelouses, landes, forêts,...). Tous les types d'habitats recensés sur le site qu'ils relèvent de la D.H ou non y sont répertoriés.

2.2.1 Les habitats naturels (IC, IP)

50 types d'habitats ont été recensés dont **21 types d'intérêt communautaire** et **5 types d'intérêt prioritaire** dont les surfaces représentent respectivement 35% et 5% de la surface totale du site. On peut ajouter que 50% de la totalité des habitats d'intérêt prioritaire ont été identifiés comme des habitats élémentaires (30% pour les habitats d'intérêt communautaire). Le reste représentant des habitats en complexe. Cf Figure 3.

- Carte 22 : Formations végétales
- Carte 24 : Habitats relevant de la D.H – Codification EUR 15
- Carte 23 : Statut des habitats
- Carte 25 à 27 Document de compilation : Cartographie des habitats

¹¹ Carte 20 Document de compilation : Report des parcours suivis lors des prospections de Pic à dos blanc et Pic mar et Annexe 21 Document de compilation : Bilan des prospections des 2 espèces de Pics

¹² Chiroptères = Chauves souris

¹³ Carte 3 : Localisation des cavités occupées par des chauves souris – CDS 65 et Annexe 22 Document de compilation : Rapport CDS 65 A récupérer sous format informatique

¹⁴ Carte 21 Document de compilation : Résultats des prospections Desman, Euprocte et Fadet / AREMIP, 2003 et Annexe 23 Document de compilation : rapport de synthèse sur les prospections effectuées par AREMIP.

¹⁵ Se référer au Document de référence pour les Oiseaux

¹⁶ Annexe 24 Document de compilation : Compte rendu des comptages de rapaces diurnes et nocturnes organisés en 2003 sur le massif du Pibeste

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotores	Statut	Cité au F.S.D	Occurrence (nombre de polygone où l'habitat est présent)	Surface totale
PELOUSES ET PRAIRIES						
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	6230	35-12*	IP	N	46 polygones	322 ha
Pelouses calcaires karstiques	6110	34-11*	IP	O	> 3	<i>Non évaluée</i>
Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210 (6212 & 6213)	34-323J 34-332G	IC	O	102 3	1055 ha 18 ha
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170 (6171 & 6173)	36-4112 36-434	IC	O	13 25	80 ha 126 ha
Prairies de fauche de montagne	6520	38-3	IC	O	6	15 ha
Prairies à Molinies sur calcaire et argile	6410	37-312	IC	N	2	4 ha
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	37-8	IC	O	-	<i>Non évaluée</i>
LANDES ET FOURRES						
Landes sèches	4030	31-215 31-223	IC	O	17	103 ha
Landes alpines et subalpines	4060	31-42 31-43	IC	O	6 7	42 ha 23 ha
Landes oro méditerranéennes endémiques* à genêts épineux	4090	31-7451	IC	O	47	289 ha
Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	5110	31-82	IC	O	10	99 ha
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	31-88	IC	O	46	164 ha
FORETS						
Forêts de ravins, d'éboulis ou de pentes du <i>Tilio - Acerion</i>	9180	41-4*	IP	O	2	41 ha
Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes	9120	41-122	IC	O	2	78 ha
Hêtraies calcicoles	9150	41-16	IC	O	14	282 ha
ZONES HUMIDES ET SOURCES						
Tourbières hautes actives	7110	51-11*	IP	O	1	4 ha
Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)	7120	51-2	IC	O	1	< 1 ha
Sources pétrifiantes avec formations de traversins (<i>Cratoneurion</i>)	7220	54-12*	IP	O	3	< 5 ha
EBOULIS ET FALAISES						
Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles	8130	61-312 61-34	IC	O	7 18	15 ha 21 ha
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*	8210	62-12	IC	O	27	245 ha
Grottes	8310	65-4	IC	O	-	<i>Non évaluée</i>

Tableau 13 : Types d'habitats naturels de l'Annexe I de la D.H présents sur le site

NB : les Habitats d'intérêt prioritaire apparaissent en gras.

Surface totale des habitats d'intérêt communautaire sur le site : ~3050 ha

(dont 375 ha d'habitats d'intérêt prioritaire) soit un peu plus de 40% de la surface totale du site.

Les surfaces de 3 types d'habitats n'ont pas été évaluées ceci pour 2 raisons : l'une concernant les grottes : l'opérateur ne s'est pas attaché à mesurer la surface souterraine des cavités et l'autre pour les habitats de pelouses karstiques et les mégaphorbiaies qui sont le plus souvent mêlées à d'autres types d'habitats.

2.2.2 Les espèces et les habitats d'espèces¹⁷

Les espèces de l'Annexe II de la D.H

Nom français de l'Espèce de l'Annexe II (et Annexe IV) de la D.H	Code Natura 2000	Statut	Cité au F.S.D	Observation(s) sur le site
MOUSSES				
Orthotric de Roger	1387	IC	N	Forêt de Saint Pé de Bigorre
MAMMIFERES				
Grand Rhinolophe	1304	IC	O	Grotte du Roy
Petit Rhinolophe	1303	IC	O	Grotte du Roy
Petit et Grand Murins	1307/1324	IC	O	Grotte du Roy
Minioptère de Schreibers	1310	IC	O	Grotte du Roy
Rhinolophe euryale	1305	IC	N	Grotte du Roy
Vespertilion à oreilles échancrées	1321	IC	N	Grotte du Roy
Desman des Pyrénées	1301	IC	O	Limite basse du canton de Trets Crouts – Forêt de St Pé de Bigorre
AMPHIBIENS				
Euprocte des Pyrénées	-	IC	N	En grand nombre dans les Génies
INSECTES				
Rosalie des Alpes	1087	IP	O	Versant sud du site

Tableau 14 : Espèces animales des Annexes II et IV de la D.H présentes sur le site

Le site est marqué par la présence d'un nombre important mais localisé d'individus de différentes espèces de chauves souris. Une seule espèce prioritaire de la D.H est présente ; cette dernière n'ayant été observée qu'au sein des massifs forestiers du versant sud du site.

Plus de 100 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site ¹⁸. Le tableau ci dessous recense les espèces pour lesquelles l'opérateur a procédé, seul ou à l'aide d'experts, à des prospections spécifiques.

¹⁷ Carte 28 : Espèces animales et végétales relevant de la D.H

¹⁸ Annexe 25 Document de compilation : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur le site

Nom français de l'Espèce de l'Annexe I de la D.O	Code	Observation(s) sur le site (se reporter aux fiches descriptives pour plus de précisions)
RAPACES DIURNES		
Aigle botté	A092	Versant sud du Pibeste
Aigle royal	A091	Secteur Ouest du site
Gypaète barbu	A076	Versant sud du Pibeste
Pernoptère d'Egypte	A077	Versant sud du Pibeste
RAPACES NOCTURNES		
Hibou grand duc	A215	Batsurguère
GALLIFORMES		
Grand Tétrac	A108	Batsurguère, Estrém de Salles
PICS		
Pic à dos blanc	A239	Forêt de St Pé de Bigorre
Pic mar	A238	Forêt de St Pé de Bigorre

Tableau 15 : Extrait de la liste des espèces d'oiseaux présentes sur le site

2.2.3 Mise à jour du bordereau officiel ou F.S.D

a) Les Habitats naturels

Les types d'habitats cités au FSD et non retrouvés sur le site

- ✓ 1 habitat d'intérêt prioritaire (IP) - Code Natura 2000 : 4020 : **Landes humides atlantiques méridionales**

Ce type d'habitat est essentiellement décrit pour la région pyrénéenne dans le Pays Basque.

- ✓ 2 habitats d'intérêt communautaire (IC) :

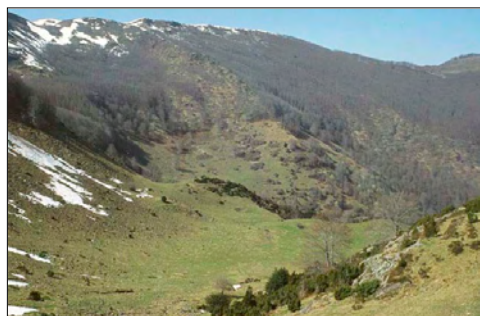
- les **pelouses de crêtes à Elyne** (Code Natura 2000 : 6170).

Le site ne s'élève pas à plus de 1800m ; ces formations se situent généralement à des altitudes plus élevées.

- les **pelouses pionnières sur dômes rocheux** (Code Natura 2000 : 8230).

Elles se développent principalement sur sols acides, assez rares sur le site.

Les nouveaux types d'habitats non cités au FSD



© Photo : I. Bassi / ONF 65 - 2003

- ✓ 1 habitat d'intérêt prioritaire (IP) - Code Natura 2000 6230 : **Pelouses atlantiques à Agrostis et Fétuque.**

Le rattachement à un code CORINE Biotopes, et *a fortiori* à un Code Natura 2000 a été assez difficile. En effet, l'habitat de référence est décrit en Ecosse !

La composition floristique et la structure des habitats trouvés sur

le site se rapprochent assez de l'habitat connu outre Manche pour pouvoir conclure au même code.

- ✓ 1 habitat d'intérêt communautaire (IC) – Code Natura 2000 6410 : **Prairie humide à Molinie**.

Ce habitat est localisé au secteur du Col d'Ech et s'étend sur de faibles surfaces en périphérie d'un habitat de tourbière haute.

b) Les espèces animales et végétales

Les nouvelles espèces végétales non citées au FSD

Aucune espèce végétale relevant de la D.H (Annexe II) n'était citée au FSD.

Le C.B.N.M.P a informé l'opérateur qu'une espèce de Bryophytes (mousses) retenue à l'Annexe II de la D.H a été citée par J. VIVANT dans les années 90. Il s'agit de l'**Orthotric de Roger**. Cette plante, connue seulement par quelques spécialistes, n'était signalée en France que dans deux stations des Hautes-Alpes (05), et dans des stations non confirmées dans les Vosges, le Cantal et la Savoie. Elle se développe sur l'écorce des arbres et sur le site, elle n'est citée que dans zones basses de la Forêt de Saint Pé de Bigorre.

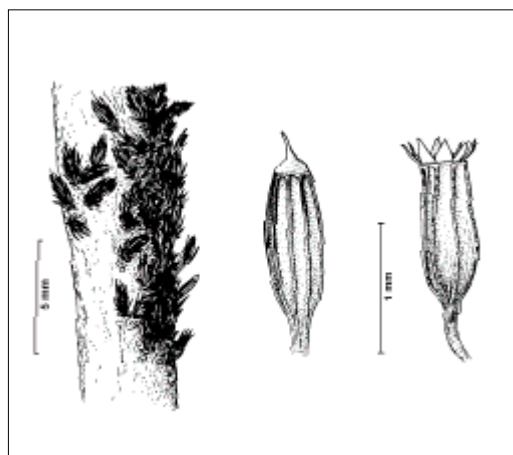


Illustration : G. HODEBERT (MNHN)

Les espèces animales citées au FSD et non retrouvées sur le site

- ✓ Le **Fadet des laïches** : sa présence est estimée peu probable par l'expert.
- ✓ Le **Lucane Cerf-Volant**



© Photo : M. ROTHACHER

L'espèce a été citée à plusieurs reprises mais a été retrouvée uniquement en périphérie du site, notamment dans le Batsurguère et sur le territoire communal de Ferrières à l'ouest du site.

Les nouvelles espèces animales non citées au FSD

- ✓ **Chauves souris**

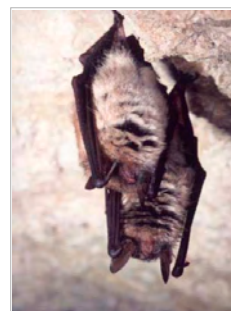
Deux espèces supplémentaires ont été signalées par un expert du groupe Chiroptères Midi-Pyrénées, dans la grotte du Roy.

Il s'agit du **Rhinolophe euryale** et du **Vespertilion à oreilles échancrées**.

- ✓ **L'Euprocte des Pyrénées**

Cette espèce est visée à l'Annexe IV de la D.H .

La prise en compte de cette espèce a été motivée par les raisons suivantes :



© Photo : F. SCHWAAB - CERIL

- D'une part les populations d'Euprocte du site sont excentrées par rapport aux populations pyrénéennes situées habituellement à des altitudes supérieures : au-dessus de 500 m en général, et le plus souvent supérieures à 1000 m. Elles descendent sur le site et en périphérie à environ 300 m.

- D'autre part les populations présentes sont pour partie souterraines, dans les milieux karstiques, en liaison avec les populations des cours d'eau superficiel. Ce cas de figure semble relativement peu fréquent.

Le site "Granquet - Pibeste - Soum d'Ech" abrite l'un des rares aquifères majeurs du département, composé ici d'eau en milieu karstique. La répartition des populations d'Euprocte est une conséquence directe de la répartition et de la qualité de cette eau, ressource qui sous-tend la répartition de la plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, notamment sur ce site.

✓ On peut noter la présence d'une autre espèce de l'Annexe IV : le **crapaud accoucheur** au sein de la Génie longue (AREMIP, 2003). Cette espèce présente beaucoup moins d'enjeux sur le site que la précédente.

→ Remarques complémentaires

✕ Le **Desman des Pyrénées**. Cette espèce n'a pas été retrouvée après expertise, ni directement, ni par le biais d'indices. L'expert conclut à la possibilité de présence très ponctuelle à partir de populations potentielles situées en périphérie du site, où les habitats sont plus favorables ;

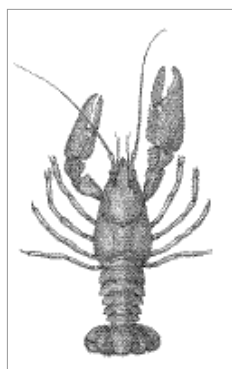


Illustration : G. HODEBERT (MNHN)

✕ Une autre espèce de l'Annexe II de la D.H, l'**Ecrevisse à pieds blancs**, a été trouvée à environ 250 m des limites extérieures du site lors de l'expertise AREMIP, dans le ruisseau des Moules, qui prend source au niveau de la tourbière du col d'Ech. Elle est citée ici pour mémoire, et sera rappelée ultérieurement (Chapitre « Propositions d'actions », pour les espèces qui ne font pas l'objet de fiches actions spécifiques, mais qui feront l'objet d'une vigilance durant la phase d'animation du Document d'Objectifs).

✕ Aucune espèce d'oiseaux n'était citée au formulaire standard ; cependant, les espèces recensées pourraient être notées lors de la mise à jour dans les rubriques 3.2.a « Espèces – Oiseaux visés à l'Annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil », 3.2.b ainsi que dans le 3.3 « Autres espèces importantes de la Flore et de la Faune », de même que pour certaines espèces remarquables de mousses recensées au sein des Génies.¹⁹

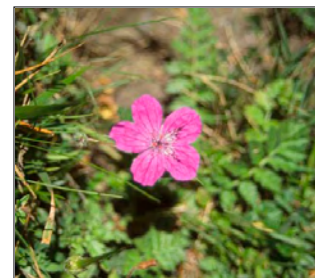
¹⁹ Annexe 4 : Formulaire standard du site et Annexes 26 et 27 Document de compilation : Liste et statut des espèces animales et végétales recensées sur le site

D'autres espèces à forte valeur patrimoniale étaient déjà connues sur le site.²⁰

Des précisions ont été apportées pour quelques unes d'entre elles :

✱ Espèces protégées par la législation française :

Erodium de Manescau (photo ci contre) : stations déjà connues dans le Batsurguère et vers les pâturages de la Toue ; une nouvelle station a été découverte à proximité des cabanes du Souey (ONF, AMIDEV, 2004) ;



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

Potentille ligneuse, station déjà connue au nord ouest du Soum de Conques, un pied découvert au Pré du Roy (AREMIP, 2003).

✱ Les autres espèces dites patrimoniales (protégées, endémiques, inscrites au livre rouge, ...) ne présentent pas d'enjeu spécifique par rapport aux habitats dans lesquels elles se trouvent, et n'ont fait l'objet d'aucune précision complémentaire.

2.3 ANALYSE ECOLOGIQUE

2.3.1 Choix des critères

L'**analyse écologique** a pour objectif d'évaluer l'état des habitats. La D.H parle d'état « de conservation²¹ » d'un habitat naturel ou d'une espèce. Nous parlerons ici d'**état « général »** d'un habitat naturel ou d'une population d'espèce animale. Les critères d'analyse restent ceux qui ont été définis par le CBNMP²² :

- ✱ **Typicité / Exemplarité** : ce critère a été abordé à l'aide de la référence : les cahiers d'habitats existants.
- ✱ **Représentativité** : ce critère a été rapproché des notions d'occurrence*, de répartition et de rareté des habitats sur le site voire d'originalité.
- ✱ **Intérêt patrimonial** : il se rapporte à la composition floristique de l'habitat mais aussi au rôle d'habitat d'espèce que peut jouer l'habitat étudié.
- ✱ **Etat « de conservation »** : ce critère s'évalue le plus souvent en terme de degré de dégradation observé ; La D.H précise que « l'état de conservation d'un habitat [est] considéré comme favorable [au niveau du site] lorsque :
 - * (...) les superficies qu'il couvre au sein du site sont stables ou en extension ;
 - * sa structure et les fonctions spécifiques à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
 - * l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable. »
- ✱ **Dynamique** : ou sens d'évolution de l'habitat

²⁰ Annexe 27 Document de compilation : Liste des espèces végétales recensées sur le site

²¹ Etat « de conservation » d'un habitat naturel (Art. 1 D.H) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme des espèces typiques.

Etat de conservation d'une espèce (Art. 1 D.H) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations.

L'opérateur a pris le parti de rassembler les critères énoncés en 2 groupes pour en définir 2 principaux ²³:

1. **Etat « général »** du type d'habitat qui regroupe l'Etat « de conservation » et la Dynamique
2. **Intérêt écologique** du type d'habitat qui regroupe les critères restant.

→ On notera aussi que chaque critère a été évalué par type d'habitat et pas de manière élémentaire à l'échelle du polygone.

En ce qui concerne les espèces, la démarche est double : d'une part, il convient de prendre en compte l'**état des populations** de chaque espèce (en y incluant un critère de dynamique de population au même titre que pour les habitats naturels) et d'autre part d'évaluer l'état général du ou des type(s) habitat dans le(s)quel(s) elle vit. ²⁴

La D.H précise de même que « *l'état de conservation d'une espèce [est] considéré comme favorable [au niveau du site] lorsque :*

- * *(...) les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;*
- * *l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;*
- * *il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »*

→ On notera aussi que chaque critère a été évalué par espèce et le critère Habitat d'espèce l'a été de manière élémentaire à l'échelle du polygone concerné par les observations des espèces.

2.3.2 Résultat pour les habitats naturels

a) Etat général de chaque type d'habitat

Le cahier des charges du CBNMP liste un certain nombre de critères de dégradation à observer sur le terrain pour évaluer l'état de « conservation » de chaque habitat. En l'absence de facteurs de dégradation, l'habitat est alors considéré dans un « bon » état.

Sur le site, l'opérateur a relevé des phénomènes de :

- Dégradation physique (érosion, piétinement, pollution...) ;
- Envahissement par des espèces non typiques de l'habitat (brachypode, fougère, ajonc, molinie...) ;
- Colonisation des milieux ouverts par des ligneux bas ou hauts (genévrier, rhododendron, genêt occidental,...).

²² Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces élaboré à partir d'un document similaire rédigé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central pour la DIREN Auvergne.

²³ Annexe 28 Document de compilation : Détermination de l'état général et de l'intérêt écologique de chaque type d'habitat

²⁴ Annexe 29 Document de compilation: Détermination de l'état général et de l'intérêt écologique de chaque espèce

Les 2 derniers indicateurs restent assez subjectifs dans le sens où la modification d'un cortège floristique et/ou l'avancée d'un habitat sur un autre peut ne pas toujours être considérée à ce stade de l'analyse comme des formes de dégradation mais aussi comme des phénomènes de dynamique naturelle.

Le croisement avec d'autres paramètres cette fois ci « externes » à l'habitat permettra d'orienter les choix de conservation entre un habitat et un autre.

	Statut	Etat de « conservation »	Etat dynamique	ETAT « GENERAL »
PELOUSES ET PRAIRIES	IC	Bon à Moyen	Moyen	Bon à Moyen
	IP	Bon à Moyen	Moyen à Mauvais	Bon à Mauvais
LANDES ET FOURRES	IC	Bon	Bon à Moyen	Bon à Moyen
FORETS	IC	Bon à Moyen	Bon	Bon à Moyen
	IP	Moyen	Moyen	Moyen
ZONES HUMIDES ET SOURCES	IC	Bon à Moyen	Bon	Bon à Moyen
	IP	Bon	Moyen	Bon à Moyen
EBOULIS, FALAISES ET GROTTES	IC	Bon	Bon	Bon

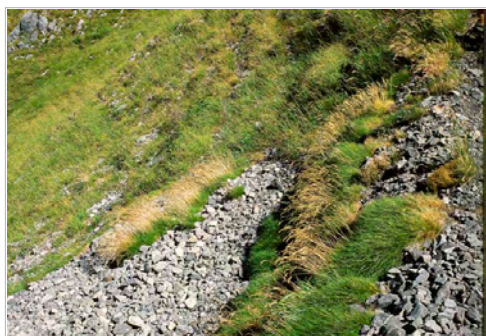
Tableau 16 : Etat « général » des habitats naturels par grands types de formations physiologiques

De manière plus globale, 68% des habitats du site sont dans un bon état « général ». Seulement 1% des habitats sont considérés dans un « mauvais » état.

b) Détail sur le sens d'évolution (ou état dynamique) de chaque type d'habitat

PELOUSES ET PRAIRIES

Différents types de dynamique sont observés sur le site : on peut distinguer des habitats dits « **stables** » qui apparemment ne sont pas colonisés par une autre espèce ou sans dégradation notable et des habitats « **en réelle dynamique** ». ²⁵

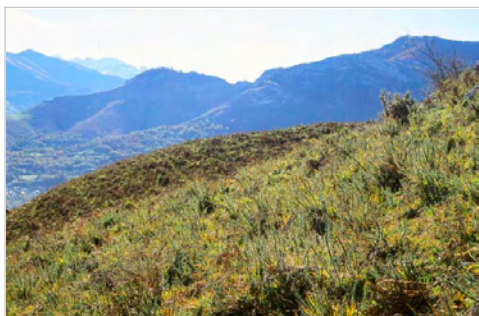


© Photos : I. BASSI / ONF 65 - 2003

La « stabilité » d'un habitat peut être naturelle (exemple : les pelouses en gradins à Fétuque de Gautier – photo ci-contre - qui sont en équilibre avec les phénomènes d'érosion naturelle) ou en relation avec les activités humaines : pâturage et brûlage dirigé.

²⁵ Carte 29 Document de Compilation : Habitats en dynamique

En ce qui concerne les habitats en « dynamique, plusieurs cas de figures se présentent sur le site :

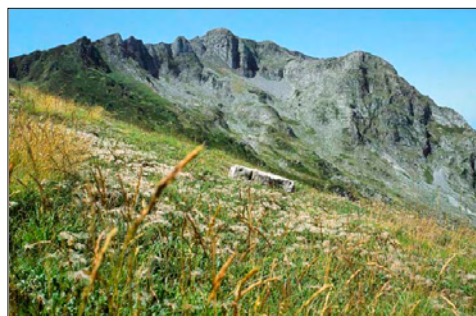


© Photos : I. BASSI / ONF 65 - 2003

- Les pelouses calcaires à Brachypode situées à des altitudes basses et en versant sud sont dans la majeure partie des cas dans une dynamique « régressive » c'est-à-dire qu'elles sont peu à peu gagnées par des landes à Fougère et à Ajonc principalement (Pibeste, Lahore, Bescuns, Batsurguère). Photo à gauche.

Les mêmes pelouses situées plus haut montrent une avancée progressive du Genévrier commun et du Genêt occidental (Estrém de Salles). Enfin, l'avancée de la forêt est contenue dans certains secteurs par les brûlages dirigés (La Pâle).

- Dans les versants plus frais, comme dans le cirque des Granques, le Rhododendron a tendance à s'installer sur des pelouses calcaires à Dryade et Horminelle (photo ci-contre). Dans ce cas là, la dynamique est plus lente.
- Enfin, la Fougère et le Genévrier commun s'implantent aussi au sein des pelouses fertiles à Agrostis et Fétuque (Bat de Hau, Batsurguère, Ayzi,...). Dans le secteur plus atlantique du site, le phénomène s'observe avec d'autres espèces comme la Myrtille et la Callune (Peyhorgue).



© Photos : I. BASSI / ONF 65 - 2003

FACIES PARTICULIERS

Certains habitats présentent un cortège floristique particulier : ainsi, une pelouse mésophile en versant sud du Pibeste révèle la présence, non expliquée à ce jour, d'une espèce en abondance le Séséli du Liban ;



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

Autre exemple :

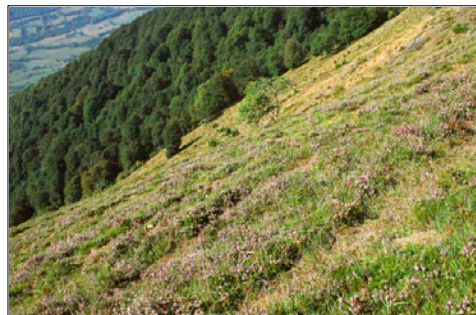
dans le secteur de Bat de Hau, les pelouses à Agrostis et Fétuque sont riches en Cirse laineux, un chardon qui se développe dans des zones où il y a une forte concentration des troupeaux. A ce stade, la présence de cette espèce n'est pas gênante pour le parcours des troupeaux et donc pour le maintien des pelouses ouvertes.

Néanmoins, si cette espèce devenait plus abondante, cette zone risquerait d'être abandonnée par les troupeaux et donc tendrait à se fermer.

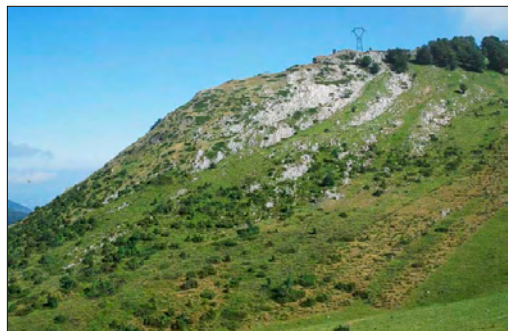
LANDES ET FOURRES

Même approche que pour les pelouses. On peut distinguer deux types principaux de landes :

- les landes fermées (ou denses) et « stables » qui regroupent les fourrés à genévrier sabine dont l'évolution est « bloquée » du fait de leur installation sur des zones rocheuses et des landes à Rhododendron qui semblent ne pas avoir de dynamique très forte sur le site.
- Les landes ouvertes (ou mêlées d'herbe) à évolution rapide dans lesquelles on retrouve les landes à Genêt occidental (versant sud du Col d'Andorre) qui sont entretenues et régénérées par les feux pastoraux, ou encore les fourrés à Genévrier commun qui envahissent les pelouses par effet de lisière.



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003



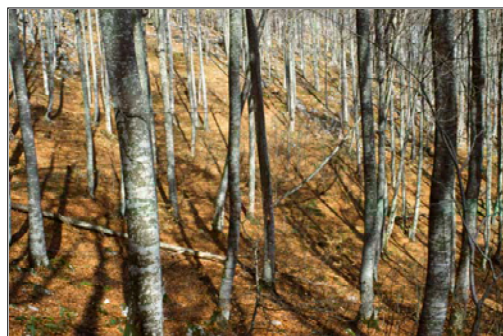
© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

➔ 1750 ha soit 20% du site sont des habitats de pelouses et de landes en dynamique ; plus des 3/4 sont représentés par des habitats de pelouses sur lesquels se développent des landes.

← Dynamique du Genévrier commun - Col du Prat dou Rey

FORETS

- Les forêts de ravins présentes au fond des Génies St Péennes sont essentiellement composées de Tilleuls et de Hêtres, l'équilibre entre les deux essences ne semble pas véritablement stable. L'état moyen de ce type d'habitat s'explique aussi par un défaut de « typicité ». En effet, en ce qui concerne les forêts de ravins, les plus *typiques* sont celles recelant une forte proportion en tilleul, ici, c'est le cas pour l'habitat décrit en Génie Braque; quant à celui de la Génie longue, on considère qu'il est d'une typicité moyenne car il présente du tilleul en mélange avec du hêtre.
- Les milieux forestiers en général sur le site représentent des habitats d'insectes décomposeurs du bois mort.
- Néanmoins, on y retrouve peu d'indices de régénération naturelle et certaines lisières forestières sont régulièrement brûlées.



© Photo : I. BASSI / ONF 65 - 2003

ZONES HUMIDES ET SOURCES

- L'équilibre dynamique observé de la tourbière active est moyen car la périphérie est riche en Molinie bleue, indicateur du phénomène d'assèchement, encore réversible, et qu'il faudrait essayer de limiter.



© Photo : I. Bassi / ONF 65 - 2003

- En ce qui concerne l'habitat de « Tourbière dégradée à Molinie », l'état est considéré comme « bon » à partir du moment où cet habitat est bel et bien *susceptible de régénération*. C'est le cas sur le site, même si par endroits la Molinie forme des touradons dont la hauteur dépasse facilement l'ordre du mètre !

- Les sources pétifiantes à Tuf repérées sur le terrain ne présentent quant à elles aucun signe de dégradation.

MILIEUX ROCHEUX ET GROTTES



© Photo : I. Bassi / ONF 65 - 2003

- Tous les habitats présents sont dans un équilibre dynamique. Quelques éboulis présentent néanmoins des signes de stabilisation par des espèces de pelouse mais leur dynamique n'est pas alarmante à l'échelle de vie humaine.

- Les cavités ou grottes présentes sur le site présentent un intérêt pour les espèces de chauve souris (Exemple : Grotte du Roy).

2.3.3 Résultats pour les espèces et les habitats d'espèces

a) Etat général de chaque population d'espèce

Cette évaluation se base sur le relevé de trois informations :

- Nombre d'individus observés et si possible comparaison avec des citations anciennes - pour certaines espèces, on se limite bien souvent à une donnée du type « présence/absence » ;
- Indices de dégradation (érosion, piétinement, pollution...) de l'habitat de l'espèce ;
- Indices de perturbation* des populations (fréquentation sauvage de site, installation d'une autre espèce,...)

Il est très délicat d'évaluer les états dits de conservation et dynamique des populations d'espèces lorsque l'on ne dispose pas de données antérieures. En effet, l'état des lieux effectué pour le Docob sert à établir un état « zéro » qui servira de référence pour un premier bilan dans 6 ans.

En revanche, l'analyse des habitats d'espèces permet de prévoir en quelque sorte l'évolution potentielle des populations au regard du devenir du ou des milieux dans le(s)quel(s) elle vit.

- b) Détail sur le sens d'évolution de chaque population d'espèce et de l'état actuel et à venir des habitats d'espèces

LES CHAUVES SOURIS

La grotte du Roy a été très aménagée au début du siècle précédent, puis l'exploitation touristique a cessé. La colonisation par les chauves-souris s'est certainement effectuée à ce moment. Les spéléologues ont commencé à fréquenter le site de façon assidue il y a environ 20 ans. Les effectifs de chiroptères sont très fluctuants d'une année à l'autre, mais l'impression générale des spéléologues et des spécialistes est celle d'une baisse du nombre de chiroptères, surtout dans la grotte du Roy.

→ Grottes : malgré quelques signes de dégradation due à une fréquentation sauvage à l'entrée de la grotte du Roy, les habitats d'espèces de chauve souris sont dans un bon état général.

→ Bâti rural : la grange de Lascary a été restaurée avec une prise en compte de la présence des espèces de chauves souris.

LES INSECTES SAPRO XYLOPHAGES : la Rosalie des Alpes

Les effectifs réels sont très mal connus. Il s'agit du premier recensement de cette espèce sur le site, par le biais de témoignages recueillis (cf. fiche espèce de la Rosalie).

→ Habitats forestiers : Le maintien des habitats favorables à l'espèce (hêtraie, hêtraie sapinière) est en relation directe avec la gestion forestière appliquée (quantité de bois mort laissé au sol, arbres morts sur pied ou au sol) et les autres interventions pouvant avoir un impact sur l'intégrité de ces habitats. A l'heure actuelle, les habitats dans lesquels la Rosalie a été observée ainsi que les habitats potentiels, c'est à dire susceptibles d'accueillir l'espèce, sont dans un bon état.

L'EUPROCTE

L'expertise effectuée durant le Docob, avec dénombrement d'individus, est la première de ce type sur le site. Elle pourra servir de « point zéro » pour des estimations ultérieures. L'existence de populations souterraines, vraisemblablement en lien avec les populations de surface, rend difficile toute analyse détaillée des évolutions de la population sur le site.

→ Cours d'eau et cavités souterraines : ces habitats ne sont soumis à aucune source de pollution ni à aucune variation artificielle de leur débit ; ils sont dans un bon état.

LE DESMAN DES PYRENEES

L'expertise réalisée a conclu à la possibilité d'une présence ponctuelle dans les Génies, à partir des cours d'eau en aval. Un seul témoignage antérieur est connu dans le site, en forêt de Saint-Pé de Bigorre. Les critères d'état de la population et d'état dynamique sont donc difficilement interprétables à la lumière des seules données sur le site. Il n'a pas été réalisé ni prévu d'étude supplémentaire qui prenne en compte les cours d'eau environnants le site (par exemple l'Ouzoum, dans lequel la présence du Desman est avérée, l'aval des Génies, l'aval du Rieulhès, où les milieux paraissent plus favorables) car elle dépasserait le cadre de ce Docob.

→ Cours d'eau : Même remarque que pour l'Euprocte. Les habitats potentiels sont dans un bon état.

L'ORTHOTRIC DE ROGER

L'existence de cette espèce est clairement liée à son habitat (troncs d'arbres avec une exposition spécifique). Nous ne pouvons préjuger de l'état de conservation de cette espèce, ni de sa dynamique puisque la citation de sa présence est une première pour le site. D'autre part, la donnée n'a été découverte dans la littérature qu'à la fin de l'année 2004, aucune prospection complémentaire n'a pu être engagée pour affiner la connaissance sur la répartition de cette espèce sur le site.

→ Habitats forestiers: Les habitats potentiels sont dans un bon état.

L'ensemble des habitats est dans un bon état général ; cependant, certains d'entre sont dans des phases de dynamique avancée mais qui restent à l'heure actuelle encore réversible.

En ce qui concerne les espèces : elles sont principalement attachées à des milieux forestiers, cavernicoles ou aquatiques. On notera l'originalité du site en terme d'espèces de chauves souris dont les effectifs n'ont cessé de diminuer au cours de la fin du siècle dernier.

2.4 HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES

La « concurrence » entre habitats existe ; mais dans le cas où il s'agit de deux habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire, il convient de trouver des critères permettant de hiérarchiser les habitats entre eux. L'opérateur a donc déterminé une « priorité de conservation » pour chaque type d'habitat.

Rappel : Cette hiérarchisation ne concerne que les habitats et les espèces relevant de la D.H !

2.4.1 Choix des critères et méthode

L'opérateur a choisi de mettre en relation 2 critères issus de l'analyse écologique : **Etat « général »** et **Intérêt écologique** avec le **statut** de chaque type d'habitat.

2.4.2 Détermination de la priorité de conservation

Par cette méthode, on note la priorité de conservation selon une échelle décroissante de 1 à 3 et on obtient les classifications suivantes

pour les habitats naturels :

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Référence Fiche Habitat	Code Natura 2000	Code CORINE Biotores	PRIORITE DE CONSERVATION
Landes oro méditerranéennes endémiques* à genêts épineux	H5	4090	31-7451	1
Pelouses calcaires karstiques	H8	6110	34-11*	1
Formations herbueses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	H11	6230	35-12*	1
Forêts de ravins, d'éboulis ou de pentes du <i>Tilio</i> - <i>Acerion</i>	H18	9180	41-4*	1
Tourbières hautes actives	H19	7110	51-11*	1
Sources pétrifiantes avec formations de traversins (<i>Cratoneurion</i>)	H21	7220	54-12*	1
Landes sèches	H1-2	4030	31-215 31-23	2
Landes alpines et subalpines	H3	4060	31-42	2
Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	H9-10	6210	34-322J 34-332G	2
Pelouses calcaires alpines et subalpines	H12-13	6170	36-4112 36-434	2
Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes	H16	9120	41-122	2
Hêtraies calcicoles	H17	9150	41-16	2
Prairies à Molinies sur calcaire et argile	H14	6410	37-312	2
Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles	H22	8130	61-312	2
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*	H24	8210	62-12	2
Grottes	H25	8310	65-4	2
Landes alpines et subalpines	H4	4060	31-43	3
Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	H6	5110	31-82	3
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	H7	5130	31-88	3
Prairies de fauche de montagne	H15	6520	38-3	3
Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)	H20	7120	51-2	3
Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles	H23	8130	61-34	3

Tableau 17 : Niveau de priorité de conservation des types d'habitats d'intérêt communautaire

- Une priorité 1 a été attribuée à tous les habitats d'intérêt prioritaire ainsi qu'à un habitat de lande d'intérêt communautaire car ce type d'habitat est assez original et surtout caractéristique des régions pyrénéennes.
- La priorité 2 concerne les habitats qui présentent un intérêt patrimonial pour les espèces et qui sont pour certains peu ou très représenté sur le site (surface relative et/ou répartition).
- Les habitats restant sont le plus souvent des types assez communs et à forte dynamique positive aux dépens d'habitats de priorité 1 ou 2. Ils sont donc classés en priorité de conservation 3.

pour les espèces :

Nom de l'Espèce	Référence Fiche Espèce	Code Natura 2000	PRIORITE DE CONSERVATION
Rosalie des Alpes	E10	1087	1
Grand Rhinolophe	E1	1304	1
Petit Rhinolophe	E2	1303	1
Petit et Grand Murins	E4-5	1307/1324	1
Minioptère de Schreibers	E6	1310	1
Rhinolophe euryale	E3	1305	1
Vespertilion à oreilles échancrées	E7	1321	1
Orthotric de Roger	-	1387	1
<i>Euprocte des Pyrénées</i>	E9	-	2
Desman des Pyrénées	E8	1301	3

Tableau 18 : Niveau de priorité de conservation des espèces d'intérêt communautaire

- La priorité **1** regroupe les espèces d'intérêt prioritaire ainsi que les espèces assez rares sur le site et d'une originalité certaine. Ce niveau de priorité intéresse aussi l'espèce de mousse citée dans les Génies.
- La priorité **2** ne concerne qu'une seule espèce : l'Euprocte. Il ne relève que de l'Annexe IV de la D.H donc ne peut pas être retenu en priorité **1**.
- Le Desman des Pyrénées, dont la présence est très ponctuelle sur le site, est retenu en priorité **3**.